

Document: EB 2011/103/R.9
Agenda: 7(a)
Date: 25 August 2011
Distribution: Public
Original: French

A



تمكين السكان الريفيين الفقراء
من التغلب على الفقر

: _____	: _____
: _____	: _____
Deirdre McGrenra	Ndaya Beltchika
+39 06 5459 2374 : gb_office@ifad.org :	+39 06 5459 2771 : n.beltchika@ifad.org :

iii

v

1

-

2

-

2

-

3

-

7

-

7

-

9

-

10

-

10

-

10

-

12

-

13

-

14

-

15

-

15

-

15

-

16

-

16

-

17

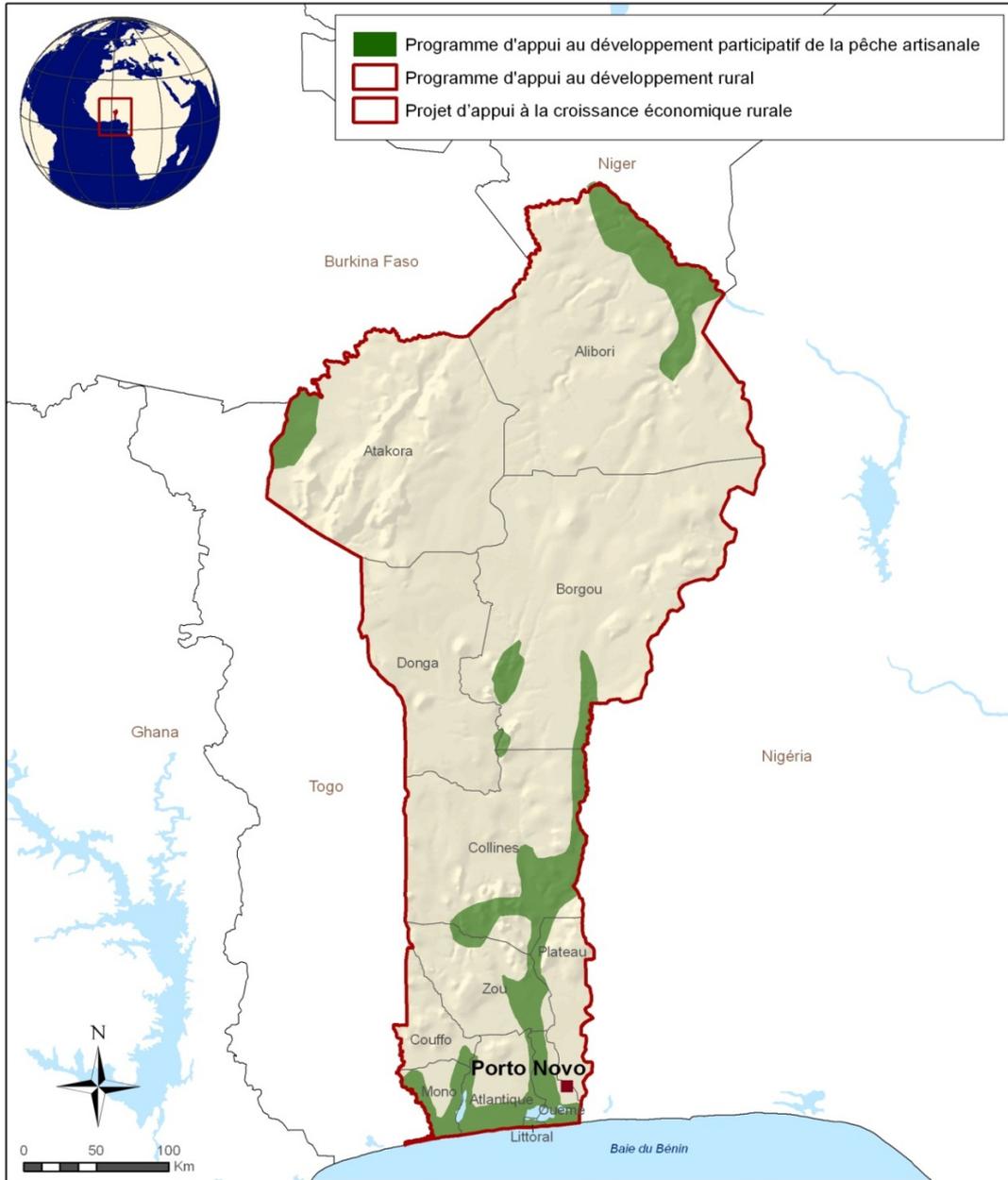
-

19

-

1	-
2	-
3	-
5	-
7	-

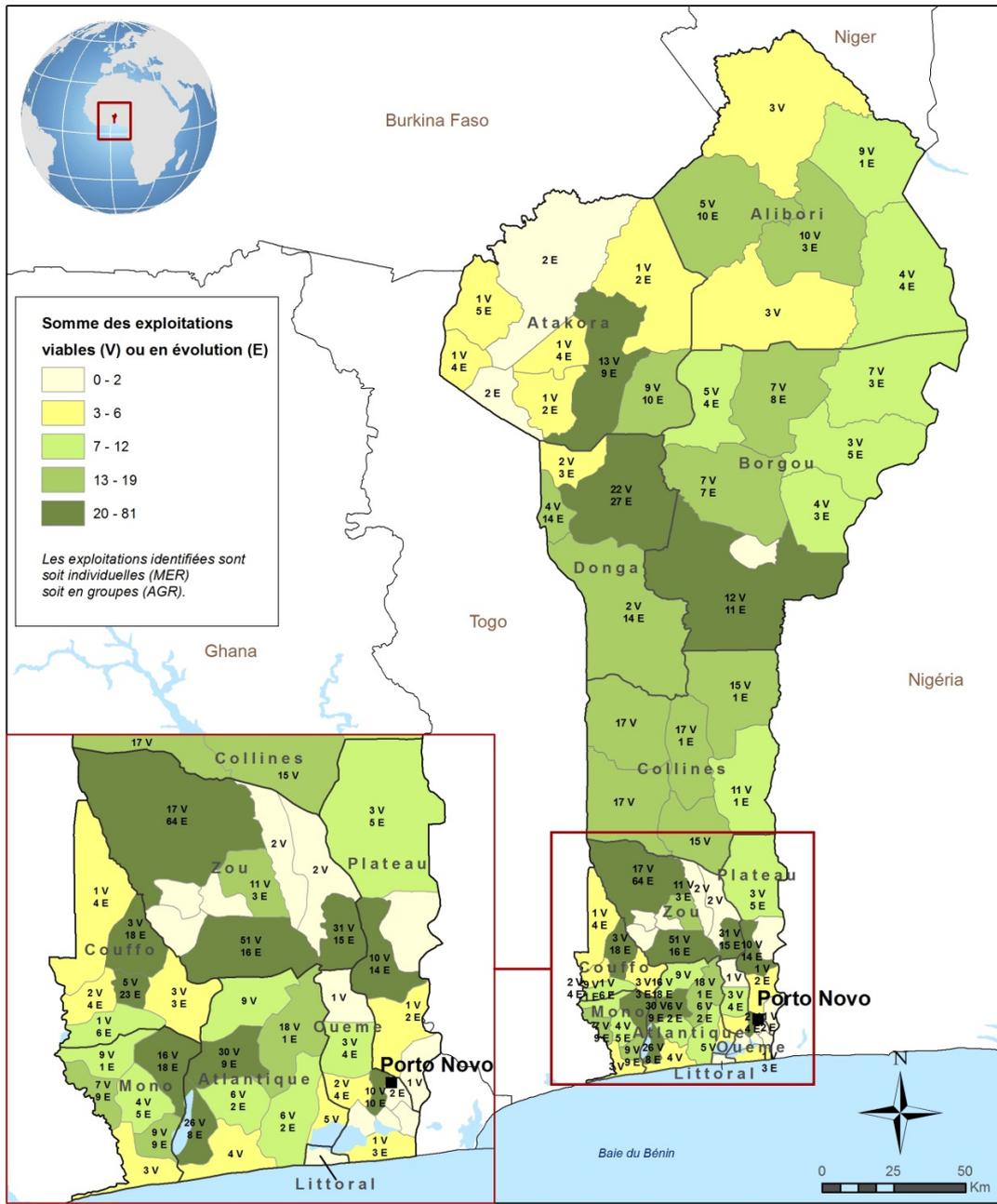
15	/	:1
18	(:2
24	/	:3
28)	:4



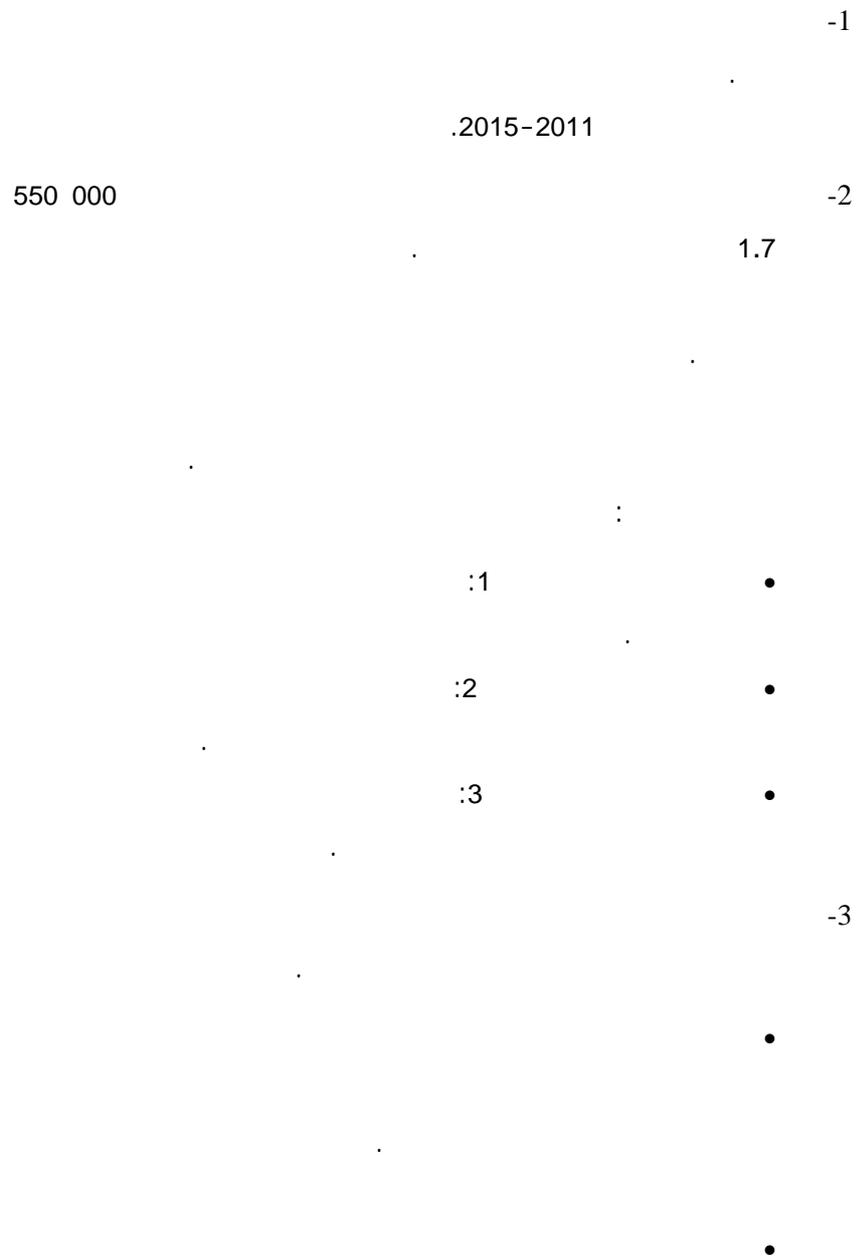
5-5-2011



:



28-7-2011



•

.

(1) : -4
(2016) 2
(2)
)
(3) (2012) 3 (
(4)
(3) (1)

			-
	(2015-2011)	-1
		(1) :	
	(2)		
	2010		-2
	(1) :		-3
		(2)	
(3)			
	(4)		
			-4
	2015-2011		
	(1) :		
		(2)	
	(3)		

.(

6

20 000

50 000

3

-9

:

()

/

•

•

/

•

•

()

•

•

•

-

-10

(1) :

(2)

(3) ()
.()
2003 / -11
1999 / 15 97-028 .()
77 12

) 30 -12
) 19 ()
.2009 ()
/

10 2006

-13

.2010

-14

22 2008 .2007
80

(1.9)

2015 2011 -15

14.3

()
2015 2011

()

) -16

(/

: 13
/

2010 / -17

(1) :

(9)

(2)

(4)

(3)

10

(5)

(7)

(6)

-18

(2015)

2011

)

-

.(

(1) :

-19

1993

(2)

(3)

.(2008)

(1) :

-20

/

(2) (2009)

(3)

)

(

-21

)
(

-

-

10

1978

-22

117.2

-2007)

: (2010-2006)

(2011-2003)

(2012

2010

/

)

(2016

.2010

-23

2010

/

24

30

46

.()

-32

(2009)

)

(

-

-

(1) :

-33

(2)

(3)

(5)

(4)

(6)

(7)

-

-34

.2

:1 -35

1

:2 -36

2

(1) :

(2)

(3)

:3 -37

2

3

3

2014

:

.3

(1)

(2)

(3)

(4)

.2014

-

-38

)

(

)

.(

(

)

.(

)

:

(

)

(2)

(1)

(3)

(4)

(5)

-
-39

)

([1

-40

.(20)

-41

40 25 15

-42

-

-43

()
.() 4 1
)

(

3)

2

-) 4 2 ((

2010 /

(1) :

-44

:1

:2 (2)

:3 (3)

			-
			-
			-45
(2)	(1) :	.2011	
)	(
			-46
.2015	2013		
			-
()			-47

-48

-

(1) :

-49

(2)

(3) 1

(4) 2

(1) :

.3

/

(2)

(3)

(4)

(5)

(6)

(7)

-50

/

)

.(

-

(1) :

-51

(2)

(3)

(5)

(4)

-52

-

-53

(2 1) 2015-2011
 27.6
 2015-2013 .(2012-2010)
 50 50 33 646 099
 2009

()
 ()
 2013-2012 (1) :
) 2014-2013 (2) (1)
 .() (3)

-54

()

4.38			(1)
4.63			(2)
3.13			(1)
4.00			(2)
4.50			(3)
3.75			(1)
4.27			(2)
4.50			(3)
4.50			(1)
4.50			(2)
3.75			(1)
4.00			(2)
4.16			
5		2010	
3.5		(2009)	
3.970			(2010)
9 539 866		(2010)

	<i>(0.3 -/+)</i>	<i>(1 -/+)</i>	
21-	3.86		4
0	4.16		5
36	4.46		6

-

-55

(2)

(1) :

(4)

(3)

(5)

1

(1) :

(2)

(3)

(4)

2010

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

1. Le FIDA a commencé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'intervention au Bénin pour les quatre (4) prochaines années (2011-2015) à partir du mois de septembre 2010. Le processus d'élaboration du COSOP a suivi les étapes suivantes:
 - Analyse de base de la pauvreté rurale et collecte de données et documents stratégiques (stratégies et politiques du gouvernement, stratégies des autres partenaires, etc.) (septembre 2010) ;
 - Mission de lancement formel du processus de formulation du RB-COSOP par le MAEP et le FIDA (consultations/réunions avec les autorités gouvernementales, les services techniques des différents ministères, les PTF bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les ONG et la société civile) (décembre 2010);
 - Etude sur la décentralisation/développement communautaire et l'accès aux services financiers ruraux (décembre – janvier 2011).
 - Désignation des membres de l'Equipe de Gestion du Programme Pays (EGPP) (mai 2011);
 - Préparation et soumission au ministère d'Etat et MAEP de la première mouture du RB-COSOP (février 2011);
 - Révision du texte et soumission aux membres de CPMT au FIDA (mars 2011 et avril 2011);
 - Socialisation de la première version du RB-COSOP dans 2 ateliers régionaux (mai 2011), soumission aux membres de l'EGPP et discussion (mai 2011);
 - 'Peer review' et 'OSC review' par le FIDA (mai 2011);
 - Validation avec partie prenante Béninoise (juillet 2011);
 - Deuxième révision interne de la qualité du document validé (FIDA) et soumission au Conseil des Gouverneurs (juillet 2011).
2. Ateliers régionaux. Deux ateliers régionaux (Bohicon et Parakou) de 1,5 jours chacun sont organisés pendant la deuxième semaine de mai 2011, pour encourager la réflexion et promouvoir l'échange entre et avec les bénéficiaires et représentants des institutions/organisations locales afin de réviser la version préliminaire du COSOP. Les objectives des ateliers sont : (i) d'avoir une vision partagée sur les thèmes principaux du COSOP ; (ii) de réconcilier les opportunités, défis, besoins et atouts exprimés lors des ateliers par les participants avec les intentions thématiques provisoires du COSOP ; (iii) d'assurer que le rôle des différents acteurs nationaux, décentralisés et déconcentrés dans les stratégies retenues et le type de partenariat envisagé avec le FIDA et d'autres soient un point d'attention transversal.
3. Une place de choix est réservée aux Organisations paysannes et petits producteurs et aux représentants des communes et des IMF. Dans l'atelier, plusieurs groupes de travail pourront à l'occasion être formés, et chaque groupe recevra une liste de questions pour stimuler la réflexion sur trois thèmes: (i) finance rurale, (ii) services adaptés aux petites exploitations familiales (agricoles et para agricoles) pour sortir des stratégies de subsistance à une orientation vers le marché et (iii) l'inclusion des vulnérables.

Situation économique du pays

COUNTRY DATA

Bénin

Land area (km2 thousand) 2008 1/	110	GNI per capita (PPP, \$) 2009 1/	1510
Total population (million) 2010	9,05	GDP growth (annual %) 2009 1/	3.8
Population density (people per km2) 2010	31.86	Inflation, consumer prices (annual %) 2009 1/	2,2
Local currency	FCFA	Exchange rate: USD 1 = 465.532 XOF	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual pop. growth rate)1/	3.1	GDP (USD million) 2009 1/	6.65
Crude birth rate (per thousand people) 2008 1/	39	GDP growth (annual %) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2008 1/	9	2005	2.9
Infant mortality rate (per thousand live births) 2009 1/	75	2009	3.8
Life expectancy at birth (years) 2008 1/	61	Sectoral distribution of GDP 2005 1/	
		% agriculture	32
Total labour force (million) 2008 1/	3.58	% industry	13
Female labour force as % of total 2007 1/	45.7	% manufacturing	8
		% services	54
Education		Consumption 2009 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2008 1/	117	General government final consumption expenditure (as % of GDP) 1/	15
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2008 1/	59	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) 1/	89
		Gross domestic savings (as % of GDP) 1/	10.7
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2006 1/	44.7	Merchandise exports 2009 1/	1 000
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2006 1/	20.2	Merchandise imports 2009 1/	2 040
		Balance of merchandise trade 2009	-1040
Health		Current account balances (BoP, USD million, 2008)	-536
Health expenditure, total (as % of GDP) 2007 1/	4.8	Foreign direct investment, net 2008 1/	173
Physicians (per thousand people) 2008	0.1	Government Finance	
Population using improved water sources (%) 2008 1/	81	Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2008 1/	-0.3
Population with access to essential drugs (%) 1/	n/a	Total expense (% of GDP) 2008 1/	14.9
Agriculture and Food		Total external debt (USD million) 2009 1/	1.073
Food imports (% of merchandise imports) 2006 1/	31	Present value of debt (as % of GNI) 2009 1/	11.8
Fertilizer consumption (kg per ha of arable land) 2007 1/	/a	Total debt service (% of GNI) 2009 1/	0.6
Food production index (1999-01=100) 2007 1/	107	Lending interest rate (%) 2007 1/	n/a
Cereal yield (kg per ha) 2008 1/	1.330	Deposit interest rate (%) 2008 1/	3.5
Land Use			
1.Arable land as % of land area 2007 1/	24.4		
Forest area as % of total land area 2007 1/	20.1		
Irrigated land as % of cropland 2007 1/	n/a		

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2010

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement à la stratégie du pays		Résultats-clés pour le COSOP			Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
Axes et objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles		Objectif général du COSOP: contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique durable et diversifiée et à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des vulnérables ruraux			
SCRP ¹ : Les objectifs du SCRП 3 sont : une croissance annuelle moyenne de 8,9% du PIB global et de 14,3% du PIB agricole et une réduction de 63% de la pauvreté d'ici 2015. Les objectifs en matière d'agriculture sont : (i) de réduire la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de la malnutrition de 33% à 15% à l'horizon 2015 ; (ii) d'augmenter le volume des exportations de produits agricoles de 50% d'ici 2015.		Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats du COSOP	Indicateurs-clés du COSOP*	Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP
Axe 1 : Accélération de la croissance	Plan Programmatique PSRSA : S 4: Financement accessible Politique du développement de la micro-finance : axe ii) le renforcement des capacités de l'industrie de la micro-finance en vue de sa professionnalisation axe iii) la promotion de la finance rurale pour assurer une meilleure couverture du territoire national ; axe iv) le renforcement de l'accès des IMF aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une intégration complète de la micro-finance au secteur financier	OS-1 : L'accès des petites et moyennes exploitations rurales aux services financiers adaptés, est amélioré.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des ruraux ciblés dans les filières retenues (OS 2) ayant accès à un crédit adapté à leurs besoins et de proximité ▪ Les IMF performantes ont accès à des ressources additionnelles de la caisse centrale d'UNASF et des banques ▪ Les IMF rurales participant au projet de finance rurale adhèrent (ou sont en voie d'adhérer) aux meilleures pratiques du secteur de la micro-finance ▪ Au moins 30% des crédits des IMF ciblées sont alloués aux femmes et jeunes (15-25 ans). 20% des crédits sont alloués aux ménages pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin et la sous-région est faite 1) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites et moyennes exploitations familiales ; 2) afin d'évaluer les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes en renforçant leur rôle stratégique ; ▪ Basé sur la revue complète, une feuille de route pour atteindre 1 et 2 (ci-dessus) est formulée et suivie ▪ Des formations et un appui différenciés sont offerts (y inclus par l'UNASF) aux demandeurs et fournisseurs du microcrédit ▪ La caisse centrale d'UNASF est créée et active sous la loi bancaire. Elle est en partenariat avec d'autres institutions bancaires et partenaires financiers ▪ Des pilotes (des instruments) pour contribuer à l'opérationnalisation du FNDA sont appuyés à travers des appuis financier et technique 	

¹ Il s'agit de la SCRП2 (2007-2009) et de la SCRП3 (2011-2015).

<p>Axe 1 : Accélération de la croissance</p> <p>Diversification des filières agricoles en collaboration étroite avec le secteur privé</p> <p>Axe 4 : Renforcement du capital humain</p>		<p>AS 1. Semences de qualité</p> <p>AS 2 : Intrants Améliorés</p> <p>AS3 : Mécanisation adaptée et accessible</p> <p>AS5 : Marchés accessibles</p> <p>AS6 : Connaissance et innovation technologique</p>	<p>OS-2 : L'accès des petites et moyennes exploitations rurales de subsistance ou orientées vers le marché, aux services non financiers et à l'information adaptés à leurs besoins est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rendements des cultures des filières retenues sont de x tonnes/ hectare dans les zones ciblées ▪ Les OP communales et régionales ont développé des liens durables avec les opérateurs privés ▪ Au moins 40% des bénéficiaires sont des femmes et des jeunes (15-25). Au moins 30% des bénéficiaires sont originaires de ménages pauvres ▪ % des exploitations ciblées utilisent des méthodes de gestion durable de la fertilité du sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le FIDA et ses partenaires ont développé la capacité d'offrir des modules différenciés et adaptés à la capacité et aux objectifs des différents types de petites et moyennes exploitations familiales ▪ Les petites et moyennes exploitations et leurs organisations ciblées dans les filières sélectionnées ont été assistées et formées aux méthodes et techniques de gestion, de production, de transformation, de conservation et de commercialisation (conformes aux normes de marché) avec des modules adaptés à leur capacité et leurs objectifs ▪ Les exploitations et leurs organisations ciblées sont appuyées avec une combinaison d'appui-conseil agricole, de formation, d'accès au crédit, d'accès aux équipements de transformation et de conservation, d'accès au marché et d'accès aux informations sur des opportunités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions spécialisées, les OP et la Chambre d'Agriculture et CCIB sont renforcés aux niveaux central et décentralisé à jouer leurs rôles dans la mise en place des normes de marché et des systèmes de contrôle ▪ Les modèles d'exploitations sont utilisés comme cas spécifiques de réussite dans des dialogues permanents sur le potentiel des petites exploitations rurales dans l'atteinte des objectifs nationaux de croissance des filières agricoles et surtout sur des instruments adéquats pour leur intégration dans le marché ▪ Le MAEP est capable de coordonner et évaluer des programmes d'appui aux filières avec un appui institutionnel du FIDA en commun avec d'autres PTF
<p>Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national</p>		<p>PONADEC</p> <p>R14 : Les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus</p> <p>R15 : La coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacité</p> <p>R10 : Le niveau de ressources humaines des collectivités est suffisant</p>	<p>OS3 : Les organisations paysannes (OP) et associations locales contribuent à l'orientation et à la gestion du développement économique de leur commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des exploitations ciblées sont membres d'une OP ou d'une association communale ▪ Des OP et des associations dans les communes ciblées ont formulé et transmis aux communes leur demande priorisée quant aux services économiques ▪ X Nombre de comités de gestion privé-public prennent la responsabilité sur le maintien et la gestion des infrastructures, des marchés, la génération et la diffusion des informations économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10% des associations et des organisations économiques locales avec un statut juridique sont formées et assistées pour leur participation au développement communal dans les zones ciblées ▪ Des associations et organisations économiques locales sont assistées et formées pour la gestion des infrastructures, des marchés et des informations économiques dans un partenariat privé-public. ▪ Le dialogue et l'élaboration d'une vision sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion du développement économique local et des partenariats publics-privés ont été appuyés aux niveaux local et national (à travers un atelier national) et des modèles de réussite sont promus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rôle et les capacités des communes dans la coordination des services et informations économiques adaptés aux petites exploitations familiales et rurales, à travers des partenariats privés-publics, sont améliorés. ▪ 10% des communes ciblées ont établi un système d'information et de communication à la base et des partenariats intercommunaux concernant des opportunités économiques locales ▪ Le rôle des AVD comme porte d'entrée pour les vulnérables ruraux afin de participer aux dynamiques locales a été examiné et communiqué ▪ Les modèles réussis et étudiés des PPP et de coordination locale des différents acteurs (communes, associations de base et OPA) sont utilisés dans la dialogue politique et avec les PTF ▪ Le Ministère de Décentralisation est capable d'évaluer et d'orienter le projet

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
A. Objectifs stratégiques du pays			
La SCRP 2 (2007-2009) visait une accélération de la croissance économique. Les 5 stratégies prioritaires sont: (i) une accélération de la croissance; (ii) le développement des infrastructures; (iii) le renforcement du capital humain; (iv) la promotion de la bonne gouvernance et (v) le développement équilibré et durable de l'espace national. La SCRP 3 sera une consolidation et un raffinement (accents spécifiques) de la SCRP2	<p>Situation économique (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 550 USD ▪ Taux de croissance PIB par habitant: 0% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 21.4% ▪ Taux d'inflation: 5,4% ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): 32 <p>Pauvreté (2006)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux national de pauvreté: 37,5% (28,4% en 2002) ▪ Pauvreté rurale : 38,3% (31,6 en 2002) ▪ Pauvreté urbaine : 36,5% 	<p>Situation économique (2009)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 750 USD ▪ Taux de croissance PIB par habitant: 1% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 24.8% ▪ Taux d'inflation: 2,2 % ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): NA <p>Pauvreté (2007) (données de 2010 ne sont pas encore disponibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de pauvreté nationale: 33.3% ▪ Pauvreté rurale : 36.1% ▪ Pauvreté urbaine : 28.3% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La croissance économique et du secteur agricole est importante au Bénin mais la pauvreté monétaire est persistante et elle ne montre que récemment une réduction fragile. L'inégalité rurale est élevée et il existe des dynamiques de pauvreté importante (géographiquement). ▪ La pauvreté rurale non monétaire est en train de s'améliorer au Bénin. ▪ La population du Bénin est très jeune avec des taux d'émigration élevés en direction des villes, des autres zones rurales et des pays voisins. ▪ La facture de l'importation du riz est considérable et elle augmente encore (y inclus la réexportation au Nigeria) ▪ L'économie rurale du Bénin est 'non diversifiée' et le potentiel agricole et d'irrigation ne sont pas du tout pleinement exploités. ▪ Le processus de décentralisation est incontournable ▪ Il existe des dynamiques positives mais jeunes et fragiles dans le climat d'entrepreneuriat et le cadre stratégique pour la promotion de la micro finance ▪ Il existe des marchés (produits agricoles) importants (zones urbains, sous-région) mais les petites exploitations sont faiblement intégré au marché.
B. Objectifs stratégiques du COSOP			
OS-1 : Amélioration durable de l'accès aux services financiers	144 ASF, couvrant 820 villages, 45.000 actionnaires (50% de femmes), capital des ASF : 396 mio FCFA, montant du crédit de 625 mio pour 26.000 bénéficiaires.	Consolidation des 144 ASF et création de 50 ASF. Mise en place de structure faitière UNASF. Capital : 1.310 mio FCFA, 82.792 actionnaires, 69.424 bénéficiaires du crédit. Les ASF couvrent leurs frais de gestion, 16% des ASF répondent aux 4 critères de viabilité. PADER : 193 MER/AGR financées pour leurs projets, PADPPA : 1236 pêcheurs ont été financés pour leurs projets pour un montant d'environ 276.840.000 FCFA mais avec un taux de remboursement très faible.	Le réseau des ASF s'accroît et il a accumulé des fonds considérables et offre de plus en plus de crédits adaptés pour l'agriculture, mais il n'est pas encore intégré dans le système bancaire et pas tous les ASF sont viables. L'accès aux produits financiers pour des activités et projets agricoles reste difficile et les mécanismes de financement ne sont pas harmonisés au Bénin.
OS-2 : amélioration durable de la rentabilité des AGR et des MER rurales	Environ 900 AGR/MER dans la transformation et petit commerce (avec faible valeur ajoutée), parfois production, augmentation de la productivité des racines et tubercules, 195 ateliers de transformation construits, 91 ha de bas-fonds aménagés pour 350 personnes.	724 groupements des exploitant et 541 exploitations individuels avec appui-conseil (dans 290 villages) (80% déjà encadrés par PROMIC ou PAJER): 24% sont durables. Les femmes représentent 81% des membres des groupements, 25% des MER. 1600 agriculteurs sont encadrés pour 800 ha de riz, de maïs et de cultures maraîchères (PUASA), 300 MER dans la production de semences du riz et du manioc (don UE). PADPPA : 56 enclos et 277 étangs mis en place, 23 sont fonctionnels. 2539 bénéficiaires ont été formés et équipés pour le maraîchage et l'élevage de lapins.	Les résultats pour les petites exploitations agricoles et para agricoles n'ont pas mené à une expansion considérable du nombre d'exploitations ou à la croissance d'AGR existantes. Le renforcement de capacités n'a pas été clairement adapté à la demande et l'appui n'était pas basé sur les plans d'affaires (viabilité) des projets ou intégré dans l'approche filière (à l'exception du PACER). Des activités qui ne nécessitent pas de terre et à cycle court ont été populaires chez la population. Le nombre des exploitations appuyées a été diminué par la revue à mi-parcours du PADER

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
OS-3 : Renforcement des capacités des ruraux pauvres grâce au développement des collectivités locales et la décentralisation	Financement d'infrastructures (puits, pistes, hangars de stockage, modules de classes) installations des AVD, alphabétisation avec un succès mitigé	Appui à plus de 150 ADV et 290 PDNV. Les femmes représentent 18% des membres des comités des ADV. Chaque AVD a élaboré un plan de développement villageois, le projet finance une petite partie de ces plans. Alphabétisation et 139 femmes de relais installées. PADPPA : 1497 ha ont été reboisés, 110 ha de mangroves plantés. Formation d'environ 1500 femmes et de responsables des structures faitières, infrastructures socio-communautaires, début de formations des comités de gestion des plans d'eaux locaux	Bien que la capacité des ADV ait été renforcée, elles ne connaissent pas suffisamment leur rôle et leurs responsabilités et elles sont faiblement liées au niveau communal et à d'autres partenaires. Leurs plans de développement du village ne sont pratiquement pas financés. Il existe également des incohérences avec les communes quant à la propriété et la division des rôles. Faible valorisation des dynamiques participatives locales dans des changements économiques.
C. Programmes et projets			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de développement de la culture des racines et tubercules (PDRT) ▪ Programme d'appui au développement de pêche artisanale (PADPPA) ▪ Projet d'appui au développement rural (PADER) ▪ Projet d'appui à la croissance rurale (PACER) 	<p>Approuvé en 2000</p> <p>Approuvé en 2001</p> <p>Approuvé en 2008</p> <p>Approuvé en 2010</p>	<p>Clôturé en 2008</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p> <p>En cours (jusqu'à 2012)</p> <p>En cours (jusqu'au 2015)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage. Dans tout le pays et de façon dispersé (au moins un village par commune a été impliqué), bien qu'il ait une concentration des exploitations appuyées. Les activités des objectifs spécifiques ne sont que peu intégrées/valorisées entre elles. Même si les femmes sont bien intégrées dans les ASF et les AGR, l'impact sur leurs revenus est toujours limité et leur représentation institutionnelle est toujours faible. L'appui aux jeunes n'était pas explicite et il n'était pas suivi. Des enquêtes qualitatives pendant des évaluations et formulations ont conclu que les ménages appartenant aux 40% les plus vulnérables composent une forte minorité. ▪ Innovation. Le COSOP précédent a principalement consolidé les résultats de COSOP précédent. Les innovations concernant le développement institutionnel ou à contribuer aux conditions favorables étaient plutôt limitées. Des éléments d'innovation étaient (i) l'introduction de l'approche filière (PACER) ; (ii) le partenariat avec le MAEP ; (iii) l'installation de la caisse centrale des ASF ; (iv) une unité de projet pour PADER et PACER ; (v) les MER dans la production de semences de riz ; (vi) l'inclusion des pêcheurs dans les activités alternatives et la gestion des plans d'eaux. ▪ Durabilité. La durabilité n'est pas encore garantie, comme (i) le réseau des ASF n'est pas encore intégré dans le système bancaire, ni normalisé ; (ii) l'harmonisation des mécanisme de financement rural reste faible; (iii) l'appui des AGR n'est pas suffisamment orienté vers leur croissance et vers la rentabilité des activités ; (iv) les services d'appui ne sont pas ancrés au niveau communal ; (v) les ADV ne connaissent pas suffisamment leurs rôles et responsabilités ; (vi) le lien entre les ADV et la commune et entre la commune et les autres acteurs communautaires reste faible, ainsi que la capacité des communes pour la gouvernance et la gestion de la promotion du développement économique.
D. Performances du FIDA			
Concertation sur les politiques	NA	A travers partenariat MAEP (appui à la cellule DPP-MAEP, suivi -évaluation)	
Partenariat	NA	Partenaires principaux : BAD (PADPPA), FAO (PACER) et BOAD (PACER), PNUD (PACER et appui du FIDA au projet Songhai)	
Gestion du programme de pays	<ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes comptables des projets ne sont pas standardisés, les frais de gestion varient d'un projet à l'autre. - Des dysfonctionnements relatifs à la passation des marchés et au réapprovisionnement des projets en liquidités entravent les opérations - Le FIDA doit mettre l'accent sur l'innovation et sur les aspects qualitatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une unité de gestion pour PADER et PACER. La gestion des différentes composantes (micro-finance, MER, institutions de base) dans un projet a été lourde. - Les faiblesses de 2005 sont toujours présentes (décaissement des fonds de contrepartie) - Les partenariats ont évolué de cofinancement pur des partenaires vers des partenariats pour l'échange d'expérience et dans l'opérationnalisation du PACER - Des partenariats pour l'implémentation de projets, sans composantes de projet bien distinguées par partenaire, créent des inefficiences (voir PADPPA) - Le dialogue politique n'était pas assez ciblé (par OS), et il était trop isolé des autres PTF. 	

Réserve indicative de projets au cours de la période du COSOP.

1. Toutes les interventions futures du FIDA au Bénin s'inscriront dans le cadre d'un programme unique. Le programme comprendra éventuellement 3 projets spécialisés, à savoir: (i) amélioration de l'accès aux services financiers adaptés; (ii) appui différencié aux petites exploitations rurales dans des filières prioritaires; (iii) participation des OP et associations locales dans l'orientation et la gestion du développement économique au niveau de la commune. Le PACER couvre déjà le deuxième domaine jusqu'à l'an.

I. Projet I - Appui aux services financiers ruraux adaptés

A. Zone d'intervention et groupe-cible

2. Le projet proposé sera, selon la composante, mis en œuvre dans tout le pays. (i) En ce qui concerne le réseau des ASF, la zone d'intervention coïncidera avec le réseau actuel des ASF (national). De nouvelles ASF ne seront pas créées durant ce COSOP et seules des ASF ayant du potentiel seront appuyées. (ii) Pour les autres composantes, la zone d'intervention et la sélection des IMF partenaires seront adaptées aux zones de concentration sélectionnées pour la promotion des filières (PACER). (iii) L'appui au cadre stratégique ou à un fonds de facilitation intermédiaire se situera évidemment au niveau national.

3. Le groupe-cible comprendra les petites et moyennes exploitations et entreprises rurales, agricoles et para-agricoles. Il inclura des paysans ayant accès au crédit pour la première fois ou de manières répétitives. Le groupe-cible sera atteint à travers des interventions aux niveaux micro, méso et macro. Une attention particulière sera donnée à l'adaptation des services financiers aux jeunes (15-25 ans) et aux femmes. Les investissements des petites exploitations dans le cadre du PACER (2ème axe) seront financés par des mécanismes promus par le projet proposé.

B. Justification

4. Le financement rural de proximité reste d'actualité au Bénin. Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin est menée afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites exploitations familiales y compris le rôle que pourrait jouer les ASF dans ce nouveau programme de Finance Rurale.

5. La justification du projet proposé se base sur: (i) la faiblesse de l'accès des ruraux à des services financiers adaptés au Bénin et de la volonté politique des PFT d'y investir; (ii) le manque de durabilité des ASF malgré leur avantage comparatif de proximité; et (iii) la nécessité de mieux tenir compte du contexte de financement rural (FNDA, FNM, le contexte sous-régional).

C. Objectifs

6. L'objectif général du projet est de contribuer à la création des conditions nécessaires à une croissance économique rurale durable et diversifiée, à la réduction stable de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire des petits producteurs oscillant autour du seuil de pauvreté. Son but est d'améliorer l'accès aux services financiers adaptés des petites et moyennes exploitations et entreprises rurales, agricoles et para-agricoles.

7. Les objectifs spécifiques du projet proposé sont: (i) pour les IMF et ASF partenaires du projet, les meilleures pratiques sont adoptées, leur capacités sont renforcées et elles offrent des produits adaptés aux besoins des petites et moyennes exploitations ; (ii) mobilisation accrue de ressources par les IMF partenaires sur le marché financier; et (iii) capacités des partenaires stratégiques et cadre stratégique national de financement rural renforcés.

8. Pour ce projet, il faut également renforcer les services non financiers aux petites et moyennes exploitations/entreprises et leurs organisations: ces aspects sont pris en compte dans PACER et le troisième projet du programme proposé.

D. Appropriation, harmonisation et alignement

9. Le projet proposé s'aligne parfaitement sur l'axe 1 de la SCR (accélération de la croissance) et sur le PRSRS, le PNIA (Axe Stratégique 4) et les recommandations du CAADDP (Septembre 2010). Ce projet s'aligne aussi avec les lois et les stratégies de l'UMOA et sur les 4 axes stratégiques de la Stratégie Nationale de la Micro-Finance: (i) renforcement de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel pour un développement sécurisé du secteur de la micro-finance; (ii) renforcement des capacités des structures de micro-finance en vue de leur professionnalisation; (iii) promotion des activités de financement rural pour assurer une meilleure couverture du territoire national; et (iv) renforcement de l'accès des IMF partenaires aux ressources financières par la mise en place de mécanismes qui assurent une pleine intégration de la micro-finance au secteur financier.

10. Une coopération avec des dispositifs d'accompagnement et des mécanismes existants sera recherchée, notamment le Consortium Alafia, FNM (déjà opérationnel) et FNDA (pas encore opérationnel), les CeRPA et IMF, CPEC, FECECAM et RENACA. Le groupe de coordination des PFT dans ce secteur est déjà reconnu comme très dynamique. Le FIDA compte travailler en partenariat avec : la CTB (appui au FOTRADA), BM (PNDCC), DANIDA (PADSA et nouveau programme en cours de formulation), l'UNDF, le FAD, le BID et le MCA. La collaboration avec le PROCCI (BM) pourrait mener à des synergies importantes (identification des opportunités et appui à la préparation de plan d'affaires des petits entrepreneurs). Des partenariats avec des réseaux thématiques et des institutions internationales seront initiés ou intensifiés.

11. Le projet veut donner des appuis financier et technique au FNDA et il appuiera les phases de test des instruments pertinents pour le FNDA. L'appui exact pour le FNDA dépendra de la revue en cours, du dialogue avec le MAEP et le FNM et les autres PTF et il tiendra aussi compte de l'harmonisation possible avec les instruments existants sous le FNM.

E. Composantes et activités

Composante 1 : Renforcement du cadre stratégique et des capacités des partenaires stratégiques

12. Une revue complète du secteur de la finance rurale au Bénin et dans la sous-région a déjà commencé pour informer la première composante (i) afin d'évaluer les alternatives pour financer les besoins des petites exploitations familiales et les différentes options de pérennisation stratégique des ASF performantes. (ii) La première composante fournira également des appuis institutionnels et des services d'encadrement (outils, conseil, formation) aux partenaires stratégiques (CeRPA, bureaux d'études spécialisés, réseaux de spécialistes) dans le cadre de leurs efforts de renforcer des IMF et OP (et les liens entre elles). (iii) Enfin, la première composante contribuera aux initiatives sectorielles (au niveau des ministères et des directions techniques sectorielles) et

régionales (AFMIN, CGAP, MOCROSACE, Consortium Alafia, réseaux des consultants en micro-finance, réseau des professionnels de banques, etc.), au partenariat entre les IMF et l'Etat béninois, avec un accent sur le financement rural et l'intégration de la performance sociale dans le système de suivi des IMF.

Composante 2 : Pérennisation du réseau d'ASF en renforçant leur rôle stratégique

13. La conception définitive de cette composante sera fondée sur les résultats de la revue du secteur de financement rural en cours et prévue dans le cadre de la composante 1. Toutes les options pour pérenniser les ASF restent ouvertes, y inclus la fusion avec d'autres réseaux.

14. De façon progressive, et en attendant la revue complète, on peut distinguer deux grandes phases:

- Phase 1- Pour ne pas rompre brusquement avec le système actuel d'appui par des prestataires (opérateurs partenaires spécialisés), ces derniers vont continuer leur appui en prêtant toutefois plus d'attention au suivi et à la rigueur. Les activités actuellement envisagées sont: (i) le renforcement de la capacité de l'UNASF ainsi que la mise en place et le renforcement de son centre technique devant offrir des services d'appui technique et opérationnel aux ASF; (ii) la conception des documents de base et un appui à la normalisation et à la réglementation; (iii) le renforcement du fonds de capitalisation et de financement de l'UNASF à travers sa caisse centrale et dans le contexte de la loi bancaire; et (iv) le renforcement de la capacité de l'UNASF d'intégrer le souci pour la performance sociale dans son système de suivi-évaluation.
- Phase 2 - Les services des OP disparaîtront progressivement laissant ainsi place au centre technique d'appui de la structure faïtière et au département « Caisse centrale » (coordonnés par un secrétariat exécutif). Trois types d'activité sont envisagés: (i) le renforcement du département Caisse Centrale ainsi que du système de suivi-évaluation de l'UNASF et de son centre technique, afin de rendre opérationnels la fourniture des services techniques indispensables aux ASF pour le compte de la structure faïtière (comptabilité, audit, contrôle interne, études, développement et formation); (ii) l'intensification des partenariats entre l'UNASF et les banques, le secteur privé et les partenaires institutionnels et financiers (nationaux et internationaux); (iii) le transfert progressif de compétences aux agents des ASF à la base.

Composante 3 : mise en relation IMF/banques et sécurisation des financements

15. Cette composante envisage la croissance de la mobilisation des ressources des IMF partenaires engagées pour financer les exploitations et entreprises rurales. Les activités dépendront des résultats de la revue du secteur du financement rural au Bénin (Composante 1). On estime que la troisième composante peut être mise en place à travers deux sous-composantes situées à différents niveaux: (i) « méso », favoriser la complémentarité entre les banques, les IMF sélectionnées et leur intégration; et (ii) « macro », renforcer un mécanisme opérationnel pour la mobilisation de nouvelles ressources pour le financement agricole sur le marché financier.

F. Coûts et financement

16. Le coût du projet proposé est estimé à environ 27,6 millions d'USD financés par le FIDA (50% don, 50% prêt). Les montants de cofinancement seront précisés durant la mission de formulation.

G. Organisation et gestion

17. Le projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de la Microfinance en étroite collaboration avec le MAEP. La coordination stratégique du portefeuille du FIDA au Bénin, sera assurée par une unité de facilitation et de gestion financière basée à Cotonou avec un système de SE intégré dans le CNP du Ministère d'Etat. Les capacités de l'unité de facilitation pour la gestion financière seront renforcées. Toutefois, compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du COSOP 2011-2015 aura son responsable de projet et son budget et un système de SE intégré dans le CNP du ministère respectif (ici, le Ministère de la Micro-finance).

18. La mise en œuvre des activités sera contractée éventuellement avec l'UNASF et avec des opérateurs expérimentés; ces derniers seront présélectionnés sur la base de critères de compétence et sélectionnés sur base compétitive. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du projet sera réalisé par les équipes des antennes de Bohikon, Djougou et Parakou, et leurs capacités seront renforcées dans le domaine des services financiers.

19. La supervision de la mise en œuvre du projet sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec le CNP du Ministère de la microfinance, les réseaux d'IMF, les communes et les OP. Cette supervision sera réalisée dans le cadre de la supervision du COSOP; les résultats des supervisions y seront intégrés et utilisés dans le système de communication du COSOP.

H. Suivi et évaluation

20. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du Projet, et intégré dans le CNP du Ministère de Micro-Finance à travers la mise en place d'un système simple de suivi et évaluation. Le système collectera des informations sur au moins deux des indicateurs utilisés au niveau national par le Ministère de la microfinance. Ces indicateurs tiendront compte de la capacité des activités à toucher les ménages particulièrement vulnérables (inclusion). Les indicateurs de référence collectés en octobre-novembre 2011, seront mis à jour et évalués lors de la revue à mi-parcours (probablement en 2015, coïncident ainsi avec l'évaluation finale du COSOP) et à la fin du projet (2018) pour déterminer l'impact du projet. Un partenariat stratégique entre une institution locale (e.g. Cebedes, Université) et une institution internationale est prévu pour la conception/conduite de l'enquête de référence et des évaluations successives.

I. Risques

21. La plupart des risques sont pris en compte soit directement par le projet soit par la complémentarité entre les projets proposés: (i) l'intervention directe de l'Etat dans les activités de micro-finance; (ii) la faible coordination et la faible harmonisation des mécanismes de financement entre différents programmes; (iii) la faible considération des questions d'autonomie des IMF par des bailleurs; (iv) le faible nombre d'opérateurs de services compétents, (v) la faiblesse des capacités professionnelles et financières des IMF et des demandeurs du crédit (gestion du crédit, notion de garantie, etc.), (vi) les aléas climatiques et les besoins des fonds de garantie/ d'assurance/ de bonification des taux d'intérêts.

22. L'insécurité foncière constitue le risque le plus important (seulement 1,9% des parcelles et des terres agricoles possèdent un titre foncier) et il ne peut être qu'indirectement adressé par le projet à travers: (i) le renforcement du dialogue politique avec les PFT spécialisés (surtout avec GIZ) pour la formulation d'une feuille de route pour la généralisation de la sécurisation foncière (à l'aide de cas concrets des projets FIDA qui

illustrent l'impact de l'insécurité foncière sur l'accès au crédit) et (ii) la formation des demandeurs et des fournisseurs de crédit sur la notion de garantie et par la recherche d'alternatives.

J. Calendrier

23. Ce projet sera la suite du projet PADER qui s'achève fin 2012. Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2011. Session QE : janvier - février 2012. 1Négociations : juin 2012. Conseil d'administration FIDA : septembre 2012.

II. Projet II .- Appui aux Institutions Locales et Communales pour la Promotion de l'Economie Locale

A. Zone d'intervention et groupe-cible

24. Le projet envisagée couvrira les mêmes zones de concentration que celles de l'appui aux filières (OS2 du COSOP), mais une période de transition est prévue pour perfectionner le ciblage de la première composante.

25. Le groupe-cible direct comprendra des OP, les AVD et toutes les autres associations locales avec un statut juridique ainsi que les communes (élus et cadres). Le groupe-cible final du projet sera toutefois les membres de ces organisations, avec un accent particulier sur les exploitants et autres opérateurs économiques à petite et moyenne échelle en milieu rural, tant agricoles que para-agricoles, prêts à évoluer vers une plus forte orientation commerciale et sur les comités de gestion des ressources naturelles.

B. Justification

26. La justification du projet se fonde sur: (i) le besoin incontournable de s'insérer dans le contexte du processus de décentralisation en cours au Bénin, (ii) la faiblesse des capacités des communes et des institutions locales pour la participation dans le développement communal, y inclus les institutions encadrées par les projets du FIDA, (iii) l'importance croissante du rôle attribué aux communes, mais aussi aux OP et aux acteurs privés dans le développement économique local et le flou qui existe en termes de vision et de pratique dans la coordination des différent acteurs locaux, (iv) le besoin des petites exploitations/entreprises rurales d'informations sur les opportunités économiques et services disponibles et le besoin d'accès aux services et infrastructures économiques durables.

C. Objectifs

27. Le projet vise à appuyer le but principal du COSOP 2011-2015 pour le Bénin en contribuant au développement des petites exploitations/entreprises familiales rurales (agricoles et para-agricoles) pour qu'elles puissent assurer durablement leur sécurité alimentaire et saisir progressivement les opportunités de marché dans les filières prioritaires et cela dans un contexte plus apte. Le but du projet est de renforcer les OP, les autres associations locales et les communes pour mieux assurer l'orientation et la gestion du développement économique de leur commune d'une manière adaptée aux besoins des opérateurs économiques vulnérables (agricoles et para-agricoles).

28. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants: (i) les OP et les associations locales participent à l'orientation de la promotion du développement économique local; (ii) l'accès et la valorisation des informations économiques par les opérateurs économiques à petite échelle sont améliorés; (iii) le rôle des différents acteurs locaux et

leur coordination dans la promotion économique locale et dans des PPP sont clarifiés et vérifiés.

D. Appropriation, harmonisation et alignement

29. Le projet proposé renforcera les dynamiques positives du processus de décentralisation, de l'environnement d'entreprenariat et de la croissance économique (et agricole) au Bénin. Il est conforme aux objectifs de la SCRП et aux recommandations de l'évaluation du PDDAA de septembre 2010. Il s'aligne parfaitement sur l'axe 6 de la SCRП (« développement équilibré et durable de l'espace national ») et sur l'axe 1 (« accélération de la croissance ») et il prévoit également une contribution importante à l'axe 4 (« renforcement du capital humain »).

30. Le projet s'aligne également sur la Politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC, 2008). Adoptée par le gouvernement en septembre 2010, cette politique sera réalisée à travers: (i) un Programme départemental de développement intersectoriel (PDDI), (ii) la mise en vigueur de la décentralisation moyennant la restructuration de chaque ministère et (iii) le renforcement du processus de décentralisation (transfert de compétences et de ressources aux collectivités, dynamiques intercommunales et coopération décentralisée). Le projet s'aligne en particulier sur le troisième volet stratégique de la PONADEC dont les résultats attendus sont les suivants: (i) le niveau des ressources financières des collectivités territoriales est suffisant pour exercer leurs compétences, (ii) le niveau des ressources humaines des collectivités est suffisant, (iii) les dynamiques intercommunales favorisent le développement des territoires et la fourniture de services aux populations, (iv) la gouvernance locale se traduit par l'implication des différents groupes d'acteurs, (v) les dispositifs d'accompagnement techniques sont opérationnels et pilotés par les collectivités, (vi) les associations d'élus et de communes sont des interlocuteurs reconnus, (vii) la coopération décentralisée contribue à la dynamique de renforcement de capacités. Désormais, il est clair que les volets 1 et 2 du PONADEC recevront également de l'aide afin de rendre durables les appuis aux communes dans ce processus et afin d'augmenter l'efficacité du projet.

31. Une coopération avec des dispositifs d'accompagnement et des mécanismes existants sera recherchée, plus en particulier avec l'ANCB et la Maison des collectivités locales, le FADEC, les CCIB (départemental), les CERPA et le réseau des Chambres d'agriculture. Le FIDA compte travailler en partenariat avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds spécialisés. Spécifiquement dans l'appui à la promotion du développement économique communal et intercommunal, des partenariats avec la SNV, la coopération suisse et le FENU seront cherchés (dans le Borgou) et l'expérience de Louvain Développement et la CTB sera partagée. Le dialogue avec l'UE, la BM (appui aux infrastructures sociales communales), GIZ et Danida sera utile pour le partage des connaissances et pour identifier les complémentarités en matière d'appui à la décentralisation ainsi que les synergies avec le développement des filières de façon plus générale (basé sur leurs expériences antérieures et leurs futurs projets d'appui à la décentralisation).

E. Composantes et activités

32. Le projet proposé comprend deux composantes: (i) renforcement de la capacité des institutions locales (OP, associations et communes) à participer activement à la promotion du développement économique local et adapté aux besoins des catégories les plus vulnérables, et (ii) appui au dialogue et aux actions pilotes sur le rôle et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans des systèmes d'information économique locaux.

Composante 1: Renforcement de la capacité des institutions locales et communales d'orienter le développement économique local

33. Cette composante envisage d'abord l'amélioration de la structuration et de la communication internes des OP et associations locales ayant un statut juridique, puis le renforcement de la capacité (formation, suivi, conseil, échanges) des communes (élus et cadres) et des OP et associations locales en ce qui concerne: (i) leur compréhension stratégique des enjeux liés à l'entrepreneuriat et au développement économique et des filières; (ii) leur capacités de planification et d'évaluation participatives et communales des priorités du développement économique; (iii) l'inclusion des femmes et des jeunes et des groupes vulnérable; (iv) la capacité de représentation, de lobby, de positionnement et de contrôle-citoyen concernant le développement économique local et la connaissance du processus communal de décision participative; (v) les relations pour le développement économique (avec d'autres communes ou avec des associations similaires dans les autres villages et communes) ; (vi) la gestion participative des ressources naturelles.

Composante 2: Appui au dialogue et aux actions pilotes sur le rôle et la coordination des différents acteurs locaux dans la promotion économique locale et dans des systèmes d'information économique locaux

34. Les activités de cette composante comprennent: (i) un appui au dialogue (aux niveaux national et local) sur le rôle des communes et des associations à la base dans la promotion et la coordination du développement économique local et dans des PPP pour la gestion des infrastructures et informations ;(ii) Des actions pilotes pour tester des systèmes, partenariats et instruments pouvant favoriser la mise en place d'un système capable de fournir – aux membres du groupe cible – les informations et communications nécessaires sur le développement économique et renforcer la capacité des institutions impliquées; (iii) appuis à des initiatives pilotes concrètes de PPP pour la gestion des infrastructures, des marchés locaux et d'information et renforcement des capacités des acteurs impliqués. De façon transversale, l'aspect genre et l'inclusion de la voix des jeunes seront renforcés dans le processus et les systèmes.

35. La coopération avec CCIB (départements), la Chambre d'Agriculture et le CERPA sera recherchée. Les systèmes de communication seront basés sur une approche de test et organisés à la demande des communes.

F. Coûts et financement

36. Le projet sera financé par un prêt à partir de la fin de 2013. Son coût est estimé à environ X millions d'USD financés par le FIDA. Les cofinancements seront précisés durant la mission de formulation.

G. Organisation et gestion

37. Le projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT). Le FIDA appuiera la collaboration entre le MDGLAAT et le MAEP. La coordination stratégique du portefeuille du FIDA au Bénin, sera assurée par une unité de facilitation et de gestion financière basée à Cotonou avec un système de SE intégré dans le CNP du Ministère d'Etat. Toutefois, compte tenu du niveau de spécialisation requis, chaque projet éventuellement financé dans le cadre du COSOP aura son responsable de projet et son propre budget, avec un système de SE intégré dans le CNP du ministère respectif.

38. La mise en œuvre des activités sera contractée avec des opérateurs expérimentés, dont la présélection basée sur des critères de compétence sera suivi par une sélection sur base compétitive. Le CERPA sera impliqué de proche. Pour améliorer l'efficacité du projet,

des partenariats seront recherchés avec des agences ayant de l'expérience dans le développement économique local, surtout le FENU et la Coopération suisse et la SNV au Borgou, mais aussi la CTB et GIZ.

39. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du projet sera réalisé par les équipes des antennes de Bohikon, Djougou et Parakou et leur capacité sera renforcée en fonction des besoins spécifiques d'assistance technique lors de la conception des projets et par des partenariats thématiques intensifiés.

40. La supervision de la mise en œuvre du projet sera assurée directement par le FIDA moyennant une mission annuelle à mener en étroite collaboration avec le CNP du MDGLAAT, les communes et les OP. Réalisées dans le cadre de la supervision du COSOP, les résultats des supervisions y seront intégrés et utilisés dans le système de communication du COSOP.

H. Suivi et Évaluation

41. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du projet intégré dans le CNP du MDGLAAT, à travers la mise en place d'un système simple de suivi et évaluation. Le CNP du MDGLAAT sera renforcé, basé sur un diagnostic initial. Le système collectera des données sur au moins deux des indicateurs utilisés au niveau national par le MDGLAAT. Les indicateurs devront tenir compte de la performance des activités en termes de catégories vulnérables (jeunes et femmes) touchées. Les principaux indicateurs de référence seront collectés en octobre-novembre 2011 (au début du COSOP) et leur évolution sera suivie et évaluée lors de l'évaluation finale du COSOP (en 2015) et à la fin du projet (2018). Un partenariat stratégique entre une institution locale (p.ex. Cebedes, Université) et une institution internationale est prévu pour la conception/conduite de l'enquête de référence et des évaluations successives.

I. Risques

42. Le projet fera face aux risques suivants: (i) la politisation (ingérences) du processus de décentralisation, (ii) la lenteur du transfert des compétences et ressources aux communes par l'Etat central et de la déconcentration des services publics, (iii) la grande faiblesse des capacités institutionnelles et organisationnelles initiales dans quelques communes et villages, et (iv) le chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité. Ces risques seront mitigés par l'appui à la gouvernance participative locale, le renforcement de capacités basé sur un diagnostic institutionnel initial, avec une stratégie de communication raffinée (voir le COSOP) et le dialogue politique.

J. Calendrier

43. Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2012. Session QE : janvier - février 2013. Conception du projet (deuxième étape) : mars 2013. Session QA : mai 2013. Négociations : juin 2013. Conseil d'administration FIDA : septembre 2013.

Dossier-clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
AGRICULTURE			
Production et productivité	<p>Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)</p> <p>(voir ci-après pour les Organisations des producteurs (OP))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de production extensif (dans le nord) et non mécanisé. Non-maîtrise des techniques culturales. Faible accès des agriculteurs à la vulgarisation des techniques et au conseil agricole. Faible connaissance des services disponibles et adaptés ▪ Aléas climatiques et intrants non adaptés aux changements climatiques ; faible maîtrise de l'eau. ▪ Sols en dégradation avec dégradation forte dans quelques zones (réparties sur le territoire) et faible capacité de gestion des ressources naturelles ▪ Faible gestion d'exploitation, faibles connaissances d'opportunités économiques ou d'itinéraires nouveaux ▪ Difficultés d'accès aux financements/crédits adaptés pour des intrants agricoles et pour l'acquisition des équipements, faible gestion des crédits par les producteurs, accès à la terre limité (jeunes et femmes) pour des cultures pérennes et pression foncière dans les zones du sud ▪ Marchés des intrants mal développés au niveau local et accès difficile aux intrants appropriés ou de qualité ▪ Vieillesse de la main-d'œuvre dans l'agriculture dans les zones du nord (émigration des jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intensification et diversification ▪ Appuyer la recherche scientifique (intrants réadaptés aux changements climatiques, à la gestion des ressources naturelles. Favoriser la transmission des acquis de la recherche au monde rural ▪ Soutenir la mise en place d'un système efficient d'approvisionnement en intrants ▪ Promouvoir l'entrepreneuriat agricole et la gestion commerciale des exploitations agricoles ▪ Promouvoir la diffusion de la petite mécanisation et le lien entre les fournisseurs privés et les unions de producteurs ▪ Promouvoir la production irriguée par la mise en place de petits aménagements hydro-agricoles (la production de contresaison) dans les communes les plus pauvres ▪ Renforcer les services financiers décentralisés (mobilisation des ressources par les IMF, renforcement des capacités des prestataires publics et privés locaux pour accompagner les IMF et OP dans l'accès à la micro-finance), renforcer les liens entre les services financiers décentralisés et les services non financiers pour les MER, promouvoir l'offre de services financiers adaptés aux activités rurales ▪ Renforcer les capacités organisationnelle et institutionnelle des OP (accent sur la communication interne, liens institutionnels et gestion commerciale) ▪ Renforcer les communes pour une meilleure coordination et gouvernance inclusive (genre, jeunes) et une meilleure communication sur les opportunités et services disponibles
Conservation, transformation	<p>Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)</p> <p>(micro-entreprises rurales, MER)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irrégularité de l'approvisionnement de produits primaires pour la transformation ▪ Qualité des produits transformés/conservés ne répond pas aux normes du marché ou bien les normes n'existent pas ▪ Pertes post-récolte élevées; faibles occasions pour la transformation des produits; maîtrise insuffisante des techniques de conservation et de transformation ▪ Insuffisance d'accès aux informations sur des opportunités commerciales de transformation et de conservation ▪ Manque d'infrastructures de conservation et de transformation (manque d'accès au crédit à moyen et long terme, manque de liens avec des fournisseurs d'équipements adaptés, manque de priorisation participative dans les plans de développement communaux) et faible maintenance des infrastructures existantes ▪ Faible gestion des infrastructures locales, faibles partenariats public-privé pour ce but ▪ Faible investissement par le secteur privé local et national (maîtrise insuffisante de la gestion commerciale et informations insuffisantes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des producteurs et de l'écoulement des produits ▪ Promouvoir le premier stade de transformation/ séchage/ réfrigération (cultures saisonnières)/décorticage des produits dans les zones de production ▪ Appuyer la recherche scientifique pour des itinéraires de conservation/ transformation répondant aux normes du marché, favoriser la transmission des acquis de la recherche, formation technique ▪ Renforcer les capacités des OP et MER en matière de gestion commerciale ▪ Appuyer la mise en place et le fonctionnement de systèmes pour saisir et communiquer les opportunités aux MER/producteurs (communes, OP) ▪ Appuyer l'accès au crédit à moyen et long terme (renforcement des capacités des IMF pour mobiliser des ressources auprès des banques, lien entre les IMF et les banques et fournisseurs d'équipements)

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Commercialisation	Petits producteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoulement des produits non organisé ▪ Manque de connaissances des opportunités sur les marchés ▪ Difficultés d'accès aux informations commerciales (prix, technologies améliorées) ▪ Faible gestion commerciale des micro-entreprises rurales (MER) ▪ Manque d'itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Faible valeur ajoutée des produits commercialisés ▪ Manque de normes de qualité, faible système de contrôle de la qualité (en général, au sein des OP) ▪ Faible présence du secteur privé au niveau local et désengagement hésitant de l'Etat de la commercialisation des vivriers. Faibles liens entre les OP et le secteur agro-industriel, faible présence de l'agro-industrie ▪ Faible taux d'adhésion aux OP locales, faible légitimité, liens faibles avec les services communaux et le secteur privé (y inclus les services financiers) ▪ Les OP (unions) locales ne maîtrisent pas l'entrepreneuriat agricole ou la gestion commerciale ▪ Dégradation ou inexistence des infrastructures des pistes rurales dans quelques communes ▪ Désorganisation et analphabétisme des femmes actives dans la commercialisation ▪ Faible promotion des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'organisation d'écoulement des produits (structuration des OP, vente collective) ▪ Dialogue politique sur la promotion du secteur privé et l'entrepreneuriat agricole ▪ Dialogue politique et partage de connaissances sur la mise en place/dynamisation de fonds harmonisés pour financer le secteur ▪ Organiser les producteurs en coopératives pour renforcer leur pouvoir envers les collecteurs/ commerçants, appuyer les OP/réseaux pour la gestion commerciale, le contrôle de qualité interne, la communication interne et le lien avec le secteur privé ▪ Appuyer la mise en place et le fonctionnement de systèmes pouvant saisir et communiquer des opportunités aux MER/producteurs (communes, OP) ▪ Appuyer les formations en techniques de vente et en gestion commerciale de MER adaptées à la capacité et à la demande des MER ▪ Appuyer l'alphabétisation en post alpha pour des jeunes femmes ▪ Poursuivre le désenclavement des zones de production et de consommation ▪ Promouvoir le partenariat avec des programmes appuyant le développement de l'agro-industrie ▪ Appuyer les OP pour accéder aux services disponibles privés, publics et communaux ▪ Renforcer les communes pour une meilleure coordination et une gouvernance inclusive (genre, jeunes) et une meilleure communication sur les opportunités et services disponibles ▪ Promouvoir les produits agricoles locaux
ÉLEVAGE et PÊCHE			
Petit élevage	Petits éleveurs et petits producteurs agricoles (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse de la productivité du matériel génétique local ▪ Intrants non adaptés, manque de système d'approvisionnement en intrants adaptés ▪ Manque de connaissance des opportunités économiques, difficultés d'accès aux informations commerciales (prix, technologies améliorées) ▪ Manque de normes de qualité sur le marché, manque d'itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Manque de systèmes de contrôle de la qualité (en général, au sein des OP) ▪ Faible organisation des éleveurs ▪ Manque d'un système de crédit adapté à l'élevage ▪ Mévente des produits de l'élevage ▪ Faible gestion commerciale des MER ▪ Valorisation insuffisante des sous-produits d'abattage (méconnaissance), faible niveau de transformation des productions de l'élevage ▪ Couverture sanitaire faible 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer l'amélioration génétique ▪ Faciliter l'accès aux intrants vétérinaires et aux aliments pour bétail ▪ Promouvoir les vaccinations / protection sanitaire ▪ Renforcer les capacités des acteurs sur les techniques modernes d'élevage ▪ Créer un mécanisme de financement adapté ▪ Promouvoir la transformation des produits et sous-produits d'abattage en vue de diversifier les activités génératrices de revenus ▪ Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptées ▪ Renforcer le système de contrôle de qualité et le respect des normes sur les aliments ▪ Renforcer les capacités des structures de producteurs et d'associations ▪ Mettre en place un système d'information sur la disponibilité géographique des produits, les prix et un système d'alerte précoce ▪ Associer le petit élevage aux productions végétales
Pêche artisanale	Petits pêcheurs (hommes, femmes, jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production halieutique en baisse, détérioration des ressources naturelles/ plans d'eau, érosion et pollution des eaux internes et mauvaise gestion des ressources naturelles ▪ Pêche artisanale peu mécanisée ▪ Pertes post-capture importantes, faible niveau de conservation des produits halieutiques ▪ Faible niveau de compétences techniques et organisationnelles des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques, renforcer les comités locaux pour la gestion des ressources halieutiques ▪ Sécuriser les eaux territoriales ▪ Améliorer les compétences des acteurs de la filière ▪ Assurer le développement durable de la filière piscicole (aliments, alevins,...) ▪ Développer l'aquaculture et le système d'approvisionnement en intrants ▪ Promouvoir la transformation des produits et sous-produits de la pêche en

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
		acteurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inadéquation du cadre réglementaire et législatif ▪ Faible représentation des pêcheurs au niveau communal ▪ Accès limité à des activités économiques alternatives, surtout pour les hommes et les jeunes. ▪ Accès limité à la terre (disponibilité dans le sud) ▪ Accès limité aux services et infrastructures sociales 	vue de diversifier les activités génératrices de revenus <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptées ▪ Assurer le contrôle de la qualité des produits halieutiques ▪ Renforcer la capacité des pêcheurs à développer des activités alternatives, à part les activités de pêche ▪ Améliorer l'infrastructure sociale ▪ Organiser les pêcheurs afin qu'ils participent mieux dans la gouvernance locale
ORGANISATIONS PAYSANNES			
Capacités des Organisations Paysannes et faitières (OP)	Coopératives, réseaux de producteurs et MER, organisations paysannes et faitières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prolifération de petites OP peu viables, surtout pour les vivriers, les OP vivent comme des organisations sociales, pas comme des entreprises ▪ Faible accès aux informations (opportunités), aux services, aux marchés, faible capacité de mobiliser des moyens financiers auprès des IMF ou banques ▪ Faible légitimité (surtout faible participation des femmes dans les OP mixtes et des jeunes en général) ▪ Absence de comptes d'exploitation, de comptes prévisionnels, et de plans stratégiques de développement ▪ Faible capacité de gestion financière ▪ Faible structuration, faible consultation et flux d'information internes dans les OP et leurs structures faitières ▪ Faible participation aux processus de prise de décision au niveau local (public et privé) ▪ Faibles liens avec d'autres acteurs privés ▪ Encadrement des OP de façon sociale, faible encadrement pour la gestion commerciale ▪ Taux d'analphabétisme élevé parmi les membres des groupements de base (femmes de 40 et plus) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lier les petits groupements aux OP ou les renforcer pour qu'ils deviennent des coopératives ou des réseaux de service ▪ Renforcer les capacités des OP dans la gestion commerciale et l'entrepreneuriat agricole, dans la gouvernance et la communication et les services spéciaux (contrôle interne) et les liens avec d'autres privés ▪ Favoriser l'accès des OP au financement (et renforcer leurs capacités dans la notion de garantie, à saisir des opportunités, à gérer les crédits à négocier), renforcer les capacités des IMF à adapter les services financiers aux besoins des OP ▪ Renforcer la participation des OP au processus de décentralisation et renforcer les liens entre les services techniques des communes et les OP ▪ Renforcer les liens entre les différentes unions communales et leur faitière régionale ▪ Redynamiser les liens entre les OP, les communes, la Chambre de l'agriculture et la Chambre de commerce

Dossier-clé 2: Matrice des organisations – Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
MAEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restructuration du secteur et des services déconcentrés (débutée en 2006) et mobilisation des ressources humaines ▪ Très bonne élaboration du nouveau cadre du programme national de relance de l'agriculture (PSRSA) – du PNIA, de la Note d'Orientation, du Cadre institutionnel, du Cadre programmatique ▪ Implication de tous les différents types d'acteurs dans le processus politique national, bonne prise en compte des intérêts des producteurs ▪ Initiatives de réflexion sur les partenariats publics-privés ▪ Consolidation de la cellule de SE du MAEP par le renforcement des effectifs et les formations ▪ Services déconcentrés à tous les niveaux (département, commune, arrondissement, village) avec personnel qualifié ▪ CFDAR : cellule genre dans le développement agricole et rural (DPP-MAEP) (avec un réseau genre -2 points focaux par CeRPA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible développement de stratégies de développement régional et local (développement agricole) ▪ Faible indication opérationnelle sur la structuration des filières et sur la promotion de l'entreprenariat agricole ▪ L'aspect genre n'est pas encore intégré dans le secteur agricole (filières) (dernière stratégie date de 2005) ▪ Faible intégration de l'aspect du changement climatique dans les stratégies agricoles ▪ Faible appropriation et généralisation d'application de la loi foncière et d'intégration de l'aspect gestion ressources naturelles dans les itinéraires productifs ▪ Désengagement hésitant de l'Etat de dynamiques privées ▪ Faible leadership et coordination des interventions des PFT ▪ Tendance de Cerpa et Cecpa de se concentrer sur la recherche de contrats de prestations au détriment de l'exercice des fonctions régaliennes de suivi, d'appui et de contrôle 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme structurelle du secteur agricole en cours • Existence d'une loi sur le foncier rural • Fort appui des PFT au secteur agricole et au renforcement des filières • Bonne base pour le SE et partage de connaissance • Provision du FNDA • Cellule Genre • Bonne coopération de section génie rurale avec le Ministère du transport et travaux publics <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible mise en œuvre de la loi sur le foncier rural, faible intégration des aspects du changement climatique • Manque de leadership dans l'élaboration du FNDA • Désengagement hésitant des dynamiques privées • Faible coordination d'appui aux filières • Incertitude du budget d'investissement et de fonctionnement de la Cellule Genre
Mairies (élus et services techniques décentralisés)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième mandature, donc meilleure connaissance des exigences de la fonction, des textes de la décentralisation, du rôle et des responsabilités dévolus aux élus ▪ Elaboration des PDC ▪ Mise en place des services en adéquation avec la décentralisation ▪ Meilleure tentative d'application des lois de la décentralisation ▪ Plusieurs actions de renforcement de capacité ▪ Renforcement des services techniques en 2009 (recrutement de personnel) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits politiques internes ▪ Faible prise en compte des PDC dans le programme des ministères sectoriels ▪ Réticence du transfert de compétences aux communes par l'Etat Central ▪ Manque de ressources humaines et financières, manque de moyens logistiques, manque de capacités pour le plaidoyer ▪ Dualité des mécanismes de programmation entre les PDC ▪ Pas de politique des ressources humaines au sein de la commune (formation, salaire, avantages) ▪ Absence d'une politique de communication de commune ▪ Faible participation des communautés à la base ▪ Initiatives villageoises très limitées ▪ Faible connaissance du rôle et des responsabilités des associations à la base 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'appuis spécifiques aux communes (PAPDC, PNDCC, PA3D,...) • Formations et exercice de la maîtrise d'ouvrage en pratique via les projets • Mobilisation des associations locales pour leur participation • Outils et instruments disponibles pour une meilleure gestion et gouvernance des communes <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance du mécanisme à défaut de reddition de comptes • Lenteur dans les prises de décisions • Blocage issu de la politisation du conseil • Non-reconnaissance de la loi portant maîtrise d'ouvrage public (rôle des ADV)
Ministère de la Prospection, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle de coordination des actions de développement ▪ Amélioration du suivi des indicateurs macroéconomiques ▪ Existence d'un système d'information socio-économique pour orienter la gestion du développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de cadre programmatique unique de développement, difficultés de planification des actions ▪ Difficultés dans la coordination et le suivi-évaluation des actions de développement ▪ Insuffisance dans le fonctionnement du mécanisme et dans la mobilisation des ressources extérieures 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes prospectives, de développement en cours <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la coordination des PFT • Existence de plusieurs mécanismes de développement

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
(MPDEPPCAG)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme de recherche et de mobilisation des ressources extérieures ▪ Elaboration d'un document cadre de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté. ▪ Claire priorisation des stratégies ▪ Ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des ressources humaines, des crédits de fonctionnement et des moyens logistiques 	
Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du document de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration en septembre 2010 ▪ Existence de document cadre de politique et plan d'actions prioritaires ▪ Création du Fonds d'appui au Développement des Communes (FADeC) en 2008 ▪ Implication de plusieurs organismes dans le processus de décentralisation ▪ Plusieurs projets d'appui à la décentralisation sont en cours. ▪ Le personnel a la qualification nécessaire pour exercer les fonctions régaliennes de suivi et d'appui-conseil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des communautés à la base est insuffisante, ▪ Lenteur dans le processus de transfert des ressources, ▪ Aménagement du territoire non harmonieux et équitable ▪ Déconcentration très lente par rapport à la décentralisation ▪ Non-maitrise de tous les projets d'appui en cours d'exécution par tous les cadres ▪ Nombre important de projets inscrits dans le PIP sans étude de faisabilité 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'avènement du PONADEC • Irréversibilité du processus de décentralisation • Les partenaires techniques et financiers accompagnent la politique de décentralisation et de déconcentration <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chevauchement de plusieurs projets d'appui dans une même localité ▪ Beaucoup d'efforts mais très peu d'avancement dans le processus
Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget sectoriel important ▪ Approche de Budget Programme par Objectif ▪ Bonne coordination avec les PTF ▪ Nouveau cadre tarifaire de la SONEB ▪ Les textes GIRE sont finalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partage des responsabilités entre DGEau et SONEB non clarifié (périurbain) ▪ Faible consommation des crédits octroyés (lenteur passation des marchés entre autres) ▪ Pas de planning opérationnel pour le transfert des ressources et compétences aux communes ▪ Retard dans la mise en application des textes GIRE 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fort appui des PTF au secteur ▪ Forte représentativité et coordination des PFT dans le secteur Eau potable ▪ OMD à atteindre ▪ Pression des PTF dans le sens du transfert des moyens/ compétences aux communes <p><u>Menaces :</u></p> <p>Lenteurs dans les procédures</p>
Ministère de la Famille, de la Promotion Sociale et de la Solidarité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'une Bonne politique et Plan d'Action de la promotion de la famille ▪ Bonne définition de politique de prise en compte du genre dans le développement social ▪ Bonne politique de collaboration avec les autres ministères ▪ Crédibilité chez les PFT ▪ Points focaux départementaux pour l'agriculture (voir MAEP) ▪ Intégration des points focaux au niveau de la commune pour l'intégration et la veille de l'aspect genre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de moyens pour l'accomplissement de sa mission ▪ Politique genre n'est pas encore intégrée dans toutes les politiques sectorielles ▪ Surtout appuyé par des programmes et PFT sociaux 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ministère qui a pour mission la promotion de la famille et du genre ▪ L'introduction institutionnelle de l'aspect genre au niveau commune <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les changements lents dans le comportement culturel, le manque d'accès formel aux facteurs de production génent l'autonomisation des femmes
Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution respectée ▪ Règles déontologiques non mise en cause ▪ Existence des procédures de gestion avec un ancrage avec les standards internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible appropriation par les acteurs de la Réforme de la Gestion Budgétaire axée sur les Résultats par les Ministères Sectoriels ▪ Instabilité au niveau institutionnel et au niveau de la gouvernance (changement régulier des ministres par exemple) ▪ Prise en compte encore insuffisante de la dimension régionale dans le PIP ▪ Faible implication des structures décentralisées dans le processus de préparation budgétaire. ▪ Mise en place tardive des crédits 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Grèves des salariés ▪ Changement de régime sans vision ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
Ministère de la micro-finance et de l'emploi des jeunes et de la femme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et mise en œuvre des politiques d'assainissement du secteur de la micro-finance ▪ Pro-activité dans la promotion de l'emploi des jeunes par des stratégies qui prônent l'auto-emploi ▪ Développement des projets et programmes pertinents pour les groupes cibles ▪ Volonté politique affichée de bâtir une structure technique performante en matière d'amélioration de l'information sur le marché du travail et de suivi-évaluation de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lourdeur des procédures ▪ Ressources humaines en majorité constituées des agents d'anciens ministères mis à disposition ▪ Méconnaissance par la majeure partie du personnel du domaine de la micro-finance ▪ Absence de programmes ciblés de formation et d'assistance technique. ▪ Insuffisance d'une documentation sur des indicateurs d'effets et d'impact des actions du ministère ▪ Ressources financières limitées limitant l'ampleur et la qualité des ressources humaines ; ▪ Interventions de l'Etat comme prestataire direct de services de micro-finance créant des distorsions dans le marché (FNPEEJ). 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau ministère créé car n'ayant jamais existé avant 2006 ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement ▪ Engouement des populations ciblées <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions directes de l'Etat en matière de fourniture de services financiers ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international
Ministère de Petites et Moyennes entreprises et de la promotion du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en route de plusieurs réformes afin d'améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises ▪ Réforme afin d'améliorer la transparence du processus de privatisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau ministère en détachement ▪ Services déconcentrés non encore actifs dans les départements ▪ Insuffisance de ressources humaines de qualité, ▪ Manque de pro-activité dans les réformes enclenchées ▪ Manque de cohérence dans l'organisation des services 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision affichée par le gouvernement pour le Bénin ▪ Soutien des partenaires au développement <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption ▪ Regain des crises économique et financière au niveau international ▪ Désengagement de l'état de secteur privé de façon hésitante
CPS (Centre de Promotion Sociales (CPS))	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission d'assistance aux pauvres, est la structure déconcentrée du ministère de la famille et de la promotion sociale et de la solidarité nationale ▪ Appui-conseil nutritionnel des enfants et des personnes âgées, ▪ Une stratégie efficace de collaboration avec les relais communautaires ▪ Collaboration avec des partenaires ▪ Collaboration technique avec le Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA Atacora) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de personnel, ▪ Manque d'équipement de travail, ▪ Faible collaboration avec la direction départementale de tutelle, ▪ Priorité aux activités des partenaires au détriment de leur cahier de charge du ministère 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du milieu, • Importante compréhension du rôle des relais communautaires • Bonne capacité d'écoute des groupes vulnérables. • Fréquente affectation du personnel par le ministère <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible ciblage au niveau local/décentralisé
PNOPPA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des OP et des professionnels agricoles (10 membres faitières) ▪ Corps reconnu pour le dialogue et la consultation politiques et pour canaliser l'appui aux niveaux décentralisés ▪ Assure la défense des intérêts des producteurs ▪ Valorise la profession agricole ▪ Intégré au niveau régional et international (membre du ROPPA et du FIPA) ▪ Existence de politique d'action ▪ Secrétariat bien équipé ▪ PNOPPA a plusieurs partenaires et donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de plan stratégique ▪ Absence d'harmonie avec les services déconcentrés du MAEP, ▪ Faible communication vers la base, faible ancrage à la base ▪ Appui technique aux OP membres insuffisant ▪ Expérience récente en matière de mise en œuvre de projets 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise avérée dans le plaidoyer • Volonté politique de soutenir et encourager l'organisation paysanne • Réforme des filières en cours • Renforcement des capacités des OP à la base <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité précaire des organisations paysannes • Manque de système de communication à la base • Manque d'esprit d'entrepreneuriat des OP communales
ONG locales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel local, proche des populations rurales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de politique des ressources humaines (formation, salaire) 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise dans l'approche pluridisciplinaire

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> Les ONG sont des acteurs incontournables pour sensibiliser les populations rurales et pour le renforcement des capacités organisationnelles des associations 	<ul style="list-style-type: none"> Agissent plus en prestataires qu'en acteur de développement Faibles capacités organisationnelle, technique et financière Parfois très axées sur l'assistance humanitaire et sociale, moins de compétence spécialisée pour l'agriculture, la gestion commerciale, la micro-finance Tendance à se substituer aux populations entravant ainsi le processus participatif 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation sociale locale Renforcement institutionnelle <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de capacité spécifique (trop généraliste) Manque de vision de leur rôle futur
ONASA	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi de l'évolution de la production vivrière et des perspectives alimentaires ; La gestion d'un système d'information sur les prix, les marchés, et les flux de produits alimentaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de personnel, au niveau central et au niveau décentralisé Encore assez fortement basé sur les interventions du gouvernement Basé sur les dons aux ménages. Pas toujours bien intégré dans les tendances et institutions locales Faible différenciation d'appui entre différentes zones 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Information sur la production, les perspectives alimentaires et l'information sur les prix/marchés <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rôle secteur privé pas prononcé dans la stratégie
INRAB	<ul style="list-style-type: none"> Résultats et méthodologies satisfaisants Equipe de recherche pluridisciplinaire Collaboration avec FIDA (PACER) 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des subventions de l'Etat Coordination de la recherche et la vulgarisation à améliorer Synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la recherche à améliorer 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Partenariat plus dynamique avec les structures de la vulgarisation
ANCB	<ul style="list-style-type: none"> Structure d'interphase entre les communes et l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part Cadre de promotion de la solidarité des communes, Implication dans les politiques d'appui à la décentralisation et la déconcentration. 	<ul style="list-style-type: none"> Forte politisation de l'Association Certains accords, très peu d'attention aux actions de l'association 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de concertation pour la conduite de PONADEC Cadre de suivi des accords de FADeC <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non-respect des engagements
Chambre d'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Participation à l'élaboration et au dialogue sur les politiques de développement rural Stimulation de la structuration et professionnalisation des organisations paysannes Programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible autonomie Faible pouvoir décisionnel Manque de clarification du rôle exact des chambres d'agriculture comparé avec d'autres acteurs Faible mobilisation du monde rural Manque des démarches en termes d'actions concrètes 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Organes élus Facilitation des liens entre OP et secteur privé (dans le futur) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources financières Manque de crédibilité Manque de présence au niveau décentralisé
Centres de formation de Songhai	<ul style="list-style-type: none"> Formation des micro-entrepreneurs et artisans, entrepreneuriat agricole. Diffusion des informations auprès des MER Forme en moyenne 500 agents par an. A mis en place un réseau de 250 fermes avec les anciens élèves du centre. Assure une bonne partie de son budget de fonctionnement par ses propres ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'un dispositif de suivi post-formation. Gestion assez lourde et frais de gestion assez importants. Faible lien avec institutions décentralisées 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Formations dans les domaines intéressant les micro-entreprises (technologie, motorisation, mécanique, etc.). Partenaire potentiel pour la formation des jeunes MPE et promoteurs Renforcement de leur lien avec les communes <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avenir institutionnel du centre Rapport coût/performance
Maison des collectivités Locales	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement public à caractère administratif, Assistance aux collectivités locales pour l'organisation des services 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de moyens 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mission lui assignée est très importante pour le processus de décentralisation

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception et exécution des outils de planification, d'aménagement ▪ Appui à l'orientation des programmes des mairies ▪ Diffusion des informations aux acteurs 		<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance de moyens peut conduire à une exécution sommaire de la mission
Comité national de la Microfinance	Nouvelle instance prévue par le document de politique de développement de la Micro-finance et mise en place seulement au cours du dernier trimestre 2010.		
Association des Banques et Etablissement Privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance légale ▪ Une dizaine d'années de pratique ▪ Adhésion des principaux SFD ▪ Secrétariat permanent fonctionnel ▪ Staff compétent et dédié ▪ Outils et procédures opérationnelles existantes ▪ Expérience reconnue dans l'organisation de formations ▪ Capacité à mobiliser et à gérer les financements des bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de leadership, de vision, de cohésion et d'objectifs communs ▪ Représentativité partielle, manque d'appropriation par les membres, déficit d'information et de communication vers les membres ▪ Approche projet plutôt que culture d'entreprise ▪ Faible degré d'autonomie dû à la forte dépendance vis-à-vis des bailleurs ▪ Système de cotisation inadéquat ▪ Marginalisation des petites structures au sein des organes ▪ Services surtout concentrés sur les formations ▪ Faible présence en région 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mandat unique reconnu par la loi ▪ Appui de la BCEAO ▪ Soutien des bailleurs ▪ Fort potentiel de développement du secteur ▪ Collaboration avec les APBEF <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible professionnalisation des SFD ▪ Risques de dérive de la mission ▪ Interventions politiques dans le secteur ▪ Concurrence des banques, réseaux, projets, structures étatiques et agences d'exécution techniques
Consortium Alafia	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil d'Administration actif et engagé ▪ Critères d'adhésion bien définis ▪ Structure de prise de décision démocratique et une structure organisationnelle bien définie. ▪ Elaboration et certification régulière des états financiers ▪ Crédibilité affichée auprès des organisations partenaires et les membres, ▪ Qualité des prestations, surtout concernant la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sources de financement réduites. La stratégie visant à diversifier ses sources n'est pas encore bien claire. ▪ Les statistiques financières fournies par tous les membres ne sont pas complètes et régulières. ▪ Un code de déontologie est élaboré mais n'est pas mis en œuvre. ▪ Il existe des ralentissements pour la prise des décisions des fois lors de l'absence du Président du CA. ▪ Nombre insuffisant du personnel après plusieurs départs parmi le staff ▪ Défaut d'un suivi correct de l'impact des formations sur le terrain 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté du Gouvernement du Bénin de faire de la micro-finance un instrument de réduction de la pauvreté. ▪ La présence d'un nombre important d'IMF de formes variées; ▪ La mise en place progressive des cadres institutionnels adéquats pour la promotion du secteur. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin de financement par les partenaires. ▪ Possible déstabilisation de la Direction avec la perte et changement rapide du staff. ▪ Fragilité de la position financière des membres.
FNM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds de facilitation de FNM. ▪ L'objectif global poursuivi par le FNM est de mettre en place un mécanisme qui facilite l'accès des IMF et des entrepreneurs individuels relevant de certaines couches spécifiques, aux ressources financières des banques ▪ Crédibilité du FNM auprès des institutions financières nationales et internationales 		<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif déjà en place, les premiers financements se sont déroulés sans difficultés (à très court terme) <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas spécifiquement orienté vers l'agriculture
FNDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître la mobilisation des ressources pour le financement de l'agriculture ▪ Inclus dans le PSRSA et le cadre institutionnel de PSRSA ▪ De différents guichets sont prévus ▪ CTB est prêt à appuyer le FNDA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Etat n'a pas encore mis en place le FNDA. ▪ A Moyen Terme (ne peut être faisable dès le démarrage des actions du COSOP 2011-2015) ▪ L'initiative du MAEP pour lancer le FNDA était assez faible ▪ Il n'existe pas de consensus sur le pilotage de FNDA (MAEP ou Ministère de la Microfinance) 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds harmonisé de financement pour le développement des filières • FOTRADA (Fonds Transitoire de Développement Agricole) : Volonté manifeste de certains bailleurs de faire démarrer ce fonds en 2011 (feuille de route déjà élaborée), faisable à court terme <p><u>Menaces :</u></p>

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
			<ul style="list-style-type: none"> • Vision et volonté politiques qui peuvent ne pas donner priorité au FNDA • Manque de motivation pour les partenaires attendus en termes de contribution • Feuille de route pour la mise en œuvre du FOTRADA non respecté
Conseil de Concertation des Riziculteur du Bénin (CCRB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des différentes associations départementales des producteurs de riz, ▪ Facilitation d'accès aux services des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La faitière est plus âgée que certaines associations départementales 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une structure à contribuer à la production du riz <p><u>Menace :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fortement dépendant du financement extérieur
Association Nationale des Semenciers du Bénin (ANASEB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation professionnelle des producteurs semenciers ▪ Cadre d'analyse de la production de semences, d'approvisionnement et de distribution des semences certifiées, ▪ Reconnue par le MAEP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise structuration de la base au sommet ▪ N'intègre pas toutes les filières ▪ Ne fonctionne pas à plein régime 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de concertation embryonnaire des semenciers <p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de mauvaise qualité de semences
ABEC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de concertation des éleveurs de lapin ▪ Prestation de service ▪ Développe des stratégies de communication entre les éleveurs de lapins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement fortement dépendant de Louvain Développement ▪ Pas de mécanisme de pérennisation 	<p><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté de maintenir la viabilité de la structure <p><u>Menace :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ N'est pas autonome de plus de dix ans
Institutions chargées de l'élaboration des normes (ABENOR) et pour le contrôle des normes (DPQC, DANA, DAGRI, ABMCQ)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ABENOR : engagement et enthousiasme des membres des comités à contribuer aux travaux ▪ Des normes pour différentes filières quant à marchés nationales sont en place ou dans le processus de l'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incohérences dans le IDécret N° 2002-310 du 11/07/2002 • La DAGRI n'est pas membre du Conseil National de Normalisation et de Gestion de la Qualité ; • Il n'existe pas de représentant des CeRPA dans les deux organes nationaux ; • Les rôles et les fonctions des administrations chargées du système national de promotion et de contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires sont mal définis, mal couverts et entravés par l'absence de coordination, • Les fonctions régaliennes ne sont pas suffisamment assumées, • L'inexistence de structures propres à assurer l'évaluation du risque ni d'observatoires chargés de la surveillance des toxi-infections alimentaires. • L'inexistence d'un laboratoire de référence accrédité pour la certification des produits destinés à l'exportation 	

Dossier-clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Banque Africaine de développement (BAD/FAD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement rural intégré ▪ L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des forêts nationales et communautaires et la contribution à la disponibilité en bois de feu. ▪ Routes communales dans la Donga, le Borgou et les Plateaux ▪ Pêche artisanale ▪ Lutte contre les plantes aquatiques proliférâtes ▪ L'amélioration de la filière coton-textile (PAFICOT) ▪ Promotion du riz Nerica ▪ Promotion des filières viande et lait ▪ Financement activités du monde rural (CGGC) 	En cours	<p>Partenariat actuel La BAD cofinance le PADPPA.</p> <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec la BAD pour qu'elle continue à consolider les acquis du PADPA ▪ Promotion des filières de petit élevage non conventionnel
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), BID, Fonds OPEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement hydro-agricole des vallées (Niger et Mono), appui au développement de l'irrigation ▪ Finance rurale 	En cours	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements et irrigation dans le cadre des filières du riz et des maraichages
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteurs coton et forestier ▪ Appui au PUASA (financement UE) (acquisition et distribution d'engrais pour cultures vivrières) ▪ Appui à la décentralisation (PNDCC (accent sur infrastructures communales et villageoises, AGR) ▪ PROCCI : Appuyer le développement de l'entreprise et de l'entreprenariat ▪ PADA : renforcer producteurs et agro-business de cinq filières (anacarde, ananas, coton, riz et aquaculture) (technologies améliorées, infrastructures de production et de mise en marché, amélioration de l'accès au financement durable, développement institutionnel du secteur). Accent sur développement secteur privé. 	<p>Passé</p> <p>En cours (jusqu'à 2011)</p> <p>En cours</p> <p>Commence mi 2011</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PROCCI : appui aux bénéficiaires pour établir plan d'affaires etc. ; ▪ Filière ananas et riz (privatisation de transformation) – complémentarité de zones ▪ 'Pooling' de l'appui institutionnel au MAEP ▪ Inclusion des bénéficiaires du PADPA dans le futur par la BM (filiale pisciculture, gestion de plans d'eau) ▪ Partage d'expériences et de données sur l'appui à la décentralisation
Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des racines et tubercules (PDRT, avec le FIDA) ▪ Intensification agricole dans certaines communes à risque pour (sécurité alimentaire) ▪ Infrastructures rurales (piste, infrastructure de mise en marché, aménagement des bas-fonds et leur mise en valeur) ▪ Appui au PUASA (maïs, riz) 	<p>Passé</p> <p>En cours</p> <p>En cours (jusqu' à 2011)</p>	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La BOAD cofinance le projet PACER (FIDA) pour la réalisation des infrastructures rurales. Dans le passé la banque a cofinancé le PDRT (FIDA) concernant le développement des racines et tubercules.
Coopération allemande (GIZ et KfW)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement en eau potable et assainissement ▪ Conservation et gestion des ressources naturelles (essentiellement production coton), itinéraires techniques avec intégration de la gestion des ressources naturelles) et restauration du sol ▪ Appui à l'expansion du PFR (avec MCA) ▪ Appui à la décentralisation et au développement communal (PDDC) ▪ Expansion de l'approche : Chaîne des valeurs ajoutées (CVA) et appui aux filières de riz, anacarde, karité et maïs, maraichage (Atacora, Donga), dans le futur : coton biologique 	En cours et généralisation	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager connaissance sur la facilitation d'accès à la terre ▪ Appui à l'élaboration des itinéraires techniques mieux orientés vers la gestion durable des ressources naturelles et partage de résultats ▪ Coopération et partage de connaissance dans l'appui à la décentralisation ▪ Partage de connaissance et complémentarité concernant 'chaîne des valeurs ajoutées'

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Coopération américaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRISM (USAID, Care International) : extension des services des IMF en milieu rural, renforcement institutionnel du consortium Alafia, renforcement des cabinets privés (micro-finance) ▪ Foncier rural (PFT) (MCA avec Kfw) ▪ MCA : Financement rural ▪ Filière coton ▪ Gestion intégrée des prédateurs 	<p>Exécuté</p> <p>Jusqu'en 2011 En cours et futur futur</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MCA : financement rural
Coopération danoise	<p>Secteur Eau et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PADS_{A-1} : Appui à la recherche agricole/ Genre et agriculture/ Appui à la gestion du secteur agricole/ Accès au crédit (Renaca)/ Valorisation des productions agricoles, appui aux OP et MER (filières maïs, manioc, anacarde et karité) / Caisse villageoise et centre technique décentralisé ▪ PADS_{A-2} : Transport rural, transformation agroalimentaire, accès au crédit (anacarde,) (anacarde : Atacora, Borgou, Zou ; maïs : national maïs ne pas dans l'Ouémé, manioc : Borgou-alibori, Zou, Mono-Couffo) 	<p>Fin 2011</p> <p>Phase d'instruction, A partir de 2012</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès au crédit ▪ Transformation agroalimentaire ▪ Transport rural (complémentarité de ciblage) ▪ Partage de connaissance sur la décentralisation
Coopération française (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'appui aux dynamiques: conseil aux exploitations agricoles familiales et module conseils de gestion aux organisations paysannes, dans le cadre des filières du (essentiellement) coton, de l'ananas et du maraîchage ▪ Projet Gestion durable des forêts communales (et marchés ruraux de bois-énergie) ▪ Appui à la filière soja ▪ Appui à la Gestion Foncière Communale 	<p>2008 – en cours</p> <p>En cours et futur</p> <p>Phase d'instruction</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module conseil aux exploitations agricoles Familiales ▪ Module conseils de gestion aux organisations paysannes ▪ Partage de connaissance filières ananas et maraîchage
Coopération néerlandaise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur privé (filières coton) : accent sur OP (SNV) ▪ Promotion de l'accès aux engrais chimiques non-coton par le système de warrantage (maïs, riz, ananas) (avec IFDC),(ananas : Atlantique, maïs : Borgou-Alibori, Mono-Couffo, Ouémé) ▪ Renforcement des OP, appui institutionnel au PNOPPA (Agriterra) ▪ Projet gestion intégrée prédateurs IITA ▪ Recensement national d'agriculture ▪ Commercialisation de maïs ▪ Appui à la production Jatropha 	<p>2009 – en cours</p> <p>Phase d'instruction</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager connaissance sur warrantage ▪ Partager connaissance sur décentralisation ▪ Complémentarité pour l'appui aux OP
Coopération Technique Belge (CTB)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la décentralisation à Atacora, Donga, Mono et Couffo (PAPDC) ▪ Filières de riz et maraîchage et anacarde , (Mono, Couffo : passé), Atacora, Donga, accent important sur les OP ▪ Filière halieutique (Mono) et appui à la création de l'autorité béninoise de la sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) ▪ Appui institutionnel MAEP (gouvernance de filières) ▪ Fonds d'investissements agricoles (FOTRADA) et appui aux investissements communales (filières) via FADEC 	<p>Passé</p> <p>Passé et en cours</p> <p>A court terme (2011)</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières riz et maraîchage, appui aux OP ▪ Pooling d'appui institutionnel au MAEP ▪ Appui au FOTRADA et à sa transition vers le FNDA ▪ Partage de connaissance sur les investissements dans l'économie locale (à travers FADEC)
Coopération Japonaise (JICA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières halieutiques (aquaculture continentale) (Zou, mono, Atlantique, Ouémé) ▪ Secteur éducation et santé ▪ Appui aux filières riz (régional, CARDS) 	<p>2011-2020</p>	<p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclusion des bénéficiaires du PADPA (pêcheurs) dans le futur (aquaculture)
Coopération Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'hydraulique villageoise (Helvétas) ▪ Appui à la production de l'ananas et du coton biologique (Helvétas) ▪ Filières karité, maraîchage et maïs (Borgou) ▪ Projet d'Appui au renforcement de la bonne gouvernance dans le Borgou 		<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ananas biologique (Helvétas) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la bonne gouvernance Borgou

Partenaires techniques/ financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Union Européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur de santé, appui à l'amélioration de la gouvernance, appui au transport (y inclus pistes rurales du Zou, Colline, Borgou et L'Alibori), appui au secteur Eau et Energie, Réforme finances publiques ▪ Facilité alimentaire: appui aux filières vivrières (essentiellement riz puis maïs, légumes et légumineuses) (à travers des ONG/Agences (Protos, CIDR, GIZ et CISO) et convention avec CTB (filière riz). ▪ Viande bovine (PAPE) et vaccination volaille (VACNADA) ▪ Appui au renforcement du secteur privé (PASP) ▪ Appui au renforcement des aspects agro-alimentaires dans les filières d'ananas et karité (et crevettes) 	<p>En cours (jusqu'en 2011) (le riz avec CTB continue)</p> <p>Futur (fin 2011, début 2012)</p>	<p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ FIDA (PADER) a reçu un don d'UE pour la production de semences de riz et de boutures certifiées de manioc (en cours) <p>Axe potentiel de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière ananas – aspect valorisation, itinéraires adaptés au marché, lien agro-alimentaire
United Nations Children's Fund (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et installation d'écoles, de centres de santé et de points d'eau ▪ Vaccinations des enfants 	En cours	
United Nations Population Fund (UNFPA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé de la Reproduction ▪ Renforcement des capacités institutionnelles ▪ Réduction des inégalités entre les sexes 	En cours	

Dossier-clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
Les petits agriculteurs/trices et la petite exploitation familiale	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible revenu et vulnérabilité élevée à l'insécurité alimentaire ▪ Dégradation des sols (selon la location) ▪ Imprévisibilité climat, faible adaptation aux changements climatiques et faible maîtrise de l'eau ▪ Accès difficile aux intrants appropriés, services agricoles non adaptés à la capacité spécifique des producteurs, faible niveau de mécanisation et culture attelée dans le nord-ouest, accès limité à la main-d'œuvre dans le nord ▪ Enclavement de quelques zones de production ▪ Faible valeur ajoutée des produits agricoles, faible gestion commerciale des MER et ignorance des opportunités économiques ▪ Faible structuration et organisation des OP ▪ Faible accès aux services de crédit (investissements à moyen et long terme), faible capacité des petits producteurs pour une bonne gestion du crédit ▪ Opportunités très limitées pour développer des activités en dehors de l'agriculture ▪ Faible participation aux décisions locales (privées et publiques) ▪ Faible accès aux services de santé de base (coûts élevés) ▪ Manque de terres cultivables dans le Sud 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines, vers les autres zones rurales et d'autres pays comme journalier ou pour s'installer ▪ Solidarité, distribution de la nourriture et de la main-d'œuvre (plus dans le nord) ▪ Travailler comme journalier local ▪ Petit commerce ▪ Crédit non remboursé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelles opportunités pour la création de revenus, en utilisant le potentiel existant et développement des activités sans terre ▪ Restauration de sols (itinéraires productifs) ▪ Intrants adaptés aux changements climatiques ▪ Services d'encadrement des exploitations agricoles et de la gestion commerciale ▪ Accès à la mécanisation légère (plus prononcé dans le Nord) ▪ Accessibilité des populations rurales aux paquets technologiques, accès aux périmètres irrigués ▪ La gestion foncière participative ▪ Restauration des plans d'eau ▪ Accès au crédit à moyen et à long termes (IMF). Amélioration de capacité des producteurs sur la note de garantie et la gestion de crédit ▪ Système de communication sur les opportunités économiques ▪ Développement et diffusion des normes de qualité, itinéraires adaptés aux normes du marché ▪ Structuration des filières et organisation des producteurs ; vente collective et capacité de négociation avec le secteur privé ▪ Protection sociale ▪ La formation aux petits métiers et artisanat ▪ Appui au secteur privé dans la conservation et transformation ▪ Participation aux décisions communales ▪ Services d'encadrement coordonnés et accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des filières (incl. la production sans terre) ▪ Appuyer la croissance du réseau des ASF (intégré au système bancaire) avec des services financiers adaptés ▪ Renforcement de capacité des IMF pour la mobilisation des ressources ▪ Renforcement des cabinets privés et le CERPA pour l'accompagnement des OP et IMF concernant les services financiers ▪ Développement de systèmes de normes de qualité, et itinéraires productifs et de transformation adaptés au marché ▪ Systèmes de communication concernant les opportunités et services disponibles ▪ Garantir un meilleur encadrement, appui-conseil, aux petits producteurs/trices, incl. gestion commerciale, dans des modules adaptés à leur capacité ▪ Faciliter l'accès aux semences de qualité et aux intrants agricoles, noyaux d'élevage ▪ Valoriser les bas-fonds; ▪ Inclure la restauration des sols dans paquets de vulgarisation utilisés ▪ Appuyer les OP dans l'entrepreneuriat, gestion commerciale, structuration et liens institutionnels avec le secteur privé et autres acteurs de filières. ▪ Renforcement de la participation des communautés et associations de base aux dynamiques communales. ▪ Piloter des centres communaux de la promotion du développement économique local
Femmes rurales pauvres et femmes chefs de ménage	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u></p> <p>Cfr. ci-dessus, mais avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analphabétisme ▪ Pénibilité et charge importante de travail des femmes rurales ▪ Accès non sécurisé aux facteurs de production (dont la terre, les intrants), et aux informations concernant les opportunités et exigences du marché ▪ Faible niveau de spécialisation et faible 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petit commerce et transformation ▪ Gestion de risques, diversification des activités informelles ▪ Petites activités (AGR) en groupe pour avoir accès à l'aide 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnalisation d'aspect genre dans la politique sectorielle d'agriculture (et dans les institutions locales) ▪ Vulgarisation des textes juridiques et des textes relatifs à l'égalité entre les sexes ▪ Facilitation de l'accès à la nouvelle terre et levée des obstacles socioculturels ▪ Renforcement des capacités techniques et de gestion commerciale des femmes rurales et 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnalisation de l'aspect genre (OP, communes, AVD, autres associations locaux) ▪ Fournir aux femmes les informations sur les opportunités économiques ▪ Renforcement de capacité des IMF, OP et associations des femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Réponses du COSOP
	<ul style="list-style-type: none"> accès aux OP mixtes Faible accès des femmes aux services de vulgarisation des technologies Accès difficile aux équipements de transformation des produits agricoles Faible accès au crédit Faible participation aux décisions locales et dans les ménages Faible accès aux services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Petit élevage Réduction de la fréquence et de la qualité des repas Retrait des enfants de l'école et report des soins de santé Envoi des enfants en ville à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> modules adaptés Modernisation des équipements de production et de transformation des produits agricoles Renforcements de capacité des IMF, OP et femmes pour un meilleur accès à des crédits adaptés et une meilleure gestion du crédit Renforcer la capacité à participer aux décisions communales / associatives Accès à l'eau potable et soins de santé, protection sociale Des techniques économisant la main-d'œuvre dans le ménage pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les femmes pour l'accès aux nouvelles terres (à travers les OP). Organiser des séances de alphabétisation pour des jeunes femmes et renforcer leur capacité de gestion Améliorer l'accès des femmes aux services d'encadrement, technologies, semences de qualité et intrants adaptés à leur capacité Equiper les femmes en matériel agricole et de transformation des produits agricoles
Jeunes ruraux (15-25)	<p><u>Niveau de vulnérabilité élevé</u> Cfr. ci-dessus avec accent spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'offres d'emplois et qualification insuffisante Accès difficile aux facteurs de production (terre et crédit, connaissance des opportunités, équipements) Accès difficile aux services de formation et encadrement Frustrés par leur isolement, vie et travail pénible dans les villages, motivés par la hausse des prix des produits agricoles Migration peu réussie Faible participation aux décisions communales et familiales 	<p>Cfr. ci-dessus avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Migration vers zones urbaines et autres zones rurales Petit commerce Travailler comme journalier local Prostitution (filles) Conflits familiaux Chômage 	<p>Cfr. Petits producteurs avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduire les jeunes dans différents maillons des filières (avec innovations et mécanisation) et avec préférence des activités 'sans terre' et à court cycle Meilleure intégration des jeunes au sein d'associations ou de groupements Renforcer leur capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales Activités lucratives en dehors de l'agriculture, formation professionnelle, installation Renforcement de capacité pour une émigration plus réussie 	<p>Cfr. Petits producteurs avec accent spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure l'appui aux filières sans terre/ à cycle court Sensibiliser les autorités et chefferies villageoises et les OP sur l'accès à la terre des jeunes et leurs groupements Intégrer les jeunes dans des réseaux/ OP/ associations et renforcer leur capacité organisationnelle et de gestion Fournir aux jeunes les informations adaptées sur les opportunités économiques
Pêcheurs (surtout hommes)	<p><u>Niveau de pauvreté et vulnérabilité élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Détérioration des ressources naturelles, mauvaise gestion des plans d'eaux Pression démographique Faible structuration de la filière piscicole, (intrants, contrôle sanitaire, débouchés, etc.) Faible accès à l'information, formation, accompagnement des activités en dehors de la pêche Faible accès au crédit adapté, faible capacité de gestion des crédits Faible disponibilité de terre et accès à la terre Faible développement des infrastructures sociales, tabous et traditions très fortes Faible participation aux décisions communales Enclavement des villages 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté de continuer (partiellement) leurs anciennes activités Chômage et appauvrissement des hommes, petit commerce et transformation (petite échelle) par des femmes Migration vers zones urbaines Petites activités alternatives mais pas avec un niveau rentable 	<ul style="list-style-type: none"> Diversification des activités en dehors de la pêche Accès aux classes d'école, et soins de santé préventifs Restauration des ressources naturelles, gestion locale des plans d'eaux et adaptation techniques de pêche Routes/pistes, Accès au crédit adapté (moyen terme) et renforcement de capacité des IMF et pêcheurs pour une meilleure gestion du crédit Renforcer leur organisation et capacité de participation dans les dynamiques et décisions locales 	<ul style="list-style-type: none"> Inclure les pêcheurs dans les filières sans terre (ou peu de terre) (comme ci-dessus) Ciblage des zones de pêche Partenariat avec FAO, BAD, JICA et BM pour inclure les bénéficiaires du PADPPA dans l'appui aux filières pisciculture et dans les activités d'aquaculture et pour la gestion des ressources naturelles Appui aux associations locales (pêcheurs, femmes, comité de gestion d'eaux) pour le renforcement de leur capacité pour participer aux décisions publiques et privées Renforcer la capacité des communes pour la gestion, priorisation et coordinations des services et informations